RENDEZ-VOUS
Pauline Marois

ENQUÊTE SPÉCIALE
L'équité salariale à Radio-Canada

ARTS
Entrevue avec Léa Pool

JUIN 2008

Gazette DES FEMMES

www.gazettedesfemmes.com
Tout sur la condition des femmes d'ici et d'ailleurs

DOSSIER

LE hic AVEC LE fric

0 86538 86426 5
0 1
3,50 $

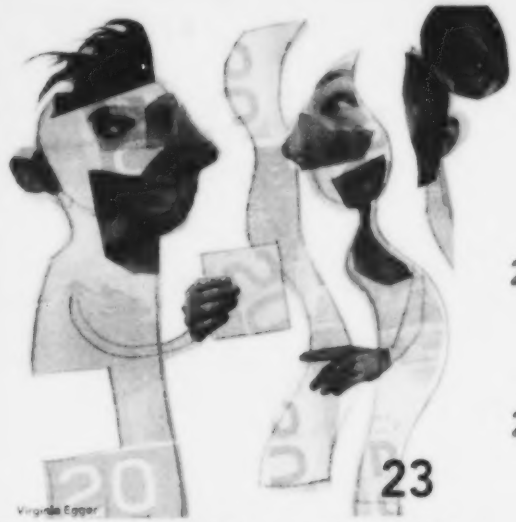

DOSSIER
LE *hic* AVEC LE *fric*

23 S'enrichir au compte-gouttes

Portrait de la situation financière des Québécoises, alors que près de 70 % d'entre elles sont maintenant sur le marché du travail.

27 Unissez-vous, qu'ils disaient

Entre mariage et union de fait se camouflent une structure familiale en évolution ainsi que des droits et des obligations à géométrie variable.

34 Capital amoureux

La gestion de l'argent dans les couples : quand les femmes et les hommes perçoivent la chose différemment.

13 Mon automne chez les « vieux »

Françoise Guénette, qui a animé la plupart des séances de consultation publique sur les conditions de vie des aînés, témoigne de son expérience.

16 Radio-Canada à pas de tortue

L'équité salariale n'est pas encore une affaire conclue à la société d'État. Reportage sur l'avancement des travaux.

19 Première au poste

Dans cette entrevue, Pauline Marois partage son point de vue sur plusieurs questions relatives à la situation des Québécoises.

40 Derrière la porte close

Rencontre avec Lyse Frenette, auteure d'une recherche sur l'expérience de femmes abusées sexuellement par leur psychologue.

42 Où sont les femmes à l'ONU ?

Plus on grimpe les échelons des Nations Unies, plus les femmes se font rares.

50 Retour en enfance

Léa Pool nous parle de son dernier film, *Maman est chez le coiffeur*.

RUBRIQUES

3 ÉDITORIAL **4** BOÎTE AUX LETTRES **5** MOT DE LA PRÉSIDENTE
6 NOUVELLES **46** HISTOIRE **48** BOUQUINS

Néstor et Bill

Angela Merkel, Michelle Bachelet, Ségolène Royal, Cristina Kirchner, Hillary Clinton. Voilà, les femmes ne sont plus des exceptions en politique. Moins nombreuses que les hommes, certes, mais de plus en plus présentes. Parfois élues. Parfois non. Mais le changement est là, irréversible. Et c'est tant mieux.

Car nous l'espérions, ce changement. Question d'équité. Question d'espoir aussi. Au départ, sans doute un peu naïvement, nous imaginions qu'un plus grand nombre de députées, de ministres et de premières ministres entraînerait une amélioration des conditions de vie des femmes. Mais après Margaret Thatcher, nous avons compris que pour l'espoir d'un monde meilleur, avec certaines politiciennes, il faudrait repasser. Au Chili, la socialiste Michelle Bachelet est la première femme à s'être aussi ouvertement engagée, pendant sa campagne électorale, à adopter des mesures favorables aux femmes. On verra au terme de son mandat jusqu'où elle aura réussi à aller. Mais déjà, elle surprend.

Ce que nous n'avions pas prévu, c'est le rôle que jouent en ce moment certains conjoints dans les campagnes menées par les femmes qui se lancent à l'assaut du faîte du pouvoir. Alors que les hommes politiques ont toujours paradé avec leurs épouses sur les tribunes, les quelques rares femmes qui avaient osé poursuivre le même rêve étaient jusqu'à présent généralement apparues seules. Or, les campagnes d'Hillary Clinton aux États-Unis et de Cristina Kirchner en Argentine sont fascinantes parce que totalement différentes. L'une et l'autre n'ont nullement hésité à sortir au bras de leur compagnon de vie. Hillary a d'ailleurs avoué en toute franchise qu'une fois à la Maison-Blanche, elle aurait quelqu'un sur qui s'appuyer pour mener sa tâche. Diriger la plus grande puissance au monde n'étant pas une mince affaire, pouvoir compter sur un tel conseiller représente assurément un atout pour elle. J'ai cependant trouvé étrange qu'elle l'exprime. Surtout qu'il y a une dizaine d'années, avant que Bill devienne président, bien des observateurs de la scène politique trouvaient qu'Hillary avait davantage de vision que lui.

> En appuyant leurs conjointes, Bill Clinton et Néstor Kirchner témoignent d'une solidarité nouvelle qu'il fait bon voir.

Au-delà de ça, en appuyant leurs conjointes, Bill Clinton et Néstor Kirchner témoignent d'une solidarité nouvelle qu'il fait bon voir. Quand on sait combien la vie politique peut être dure, on ne peut qu'espérer que toutes les femmes qui choisissent cette voie puissent vivre cette expérience aussi bien entourées. Et on ne peut que trouver encore plus déplorable le chemin de croix qu'a vécu Ségolène Royal lors de la dernière campagne présidentielle en France.

Plus près de nous, la nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois, est la première femme susceptible de devenir première ministre du Québec. Je l'ai rencontrée pour en discuter. Vous trouverez également dans ce numéro de la *Gazette* un dossier fouillé sur la situation économique des Québécoises. Trente ans après qu'elles eurent investi massivement le milieu de l'éducation et le monde du travail, on peut encore dire que pour elles, « le hic, c'est le fric ». Afin que les femmes vivent mieux, il reste des combats à mener sur la scène publique, mais aussi dans la sphère privée. ::

Hélène Sarrasin
Rédactrice en chef

Écrivez-nous !

gazette@csf.gouv.qc.ca

Pour vous publier, nous avons besoin de vos nom, adresse et numéro de téléphone. Vos coordonnées demeureront confidentielles. Les lettres peuvent être abrégées.

***Gazette des femmes*, 800, place D'Youville, 3e étage, Québec (Québec) G1R 6E2**

Du côté des **jeunes**

Pour ajouter mon grain de sel au commentaire de Clémence St-Amant de Trois-Rivières (février 2008), j'aimerais comprendre en quoi un numéro spécial jeunes ne nous concerne pas. Je crois au contraire que c'est une façon originale de comprendre cette jeunesse qui nous suivra bientôt et de mieux connaître les jeunes femmes de diverses nationalités et de différents métiers. J'aime bien entendre les opinions de la nouvelle génération. Ça permet de faire un lien entre elle et nous.

Cécile Beaulieu
Québec

Avis de l'**intérieur**

Qui de mieux placé que les jeunes pour juger d'un magazine fait pour eux et qui parle d'eux ? Les élèves de 5e secondaire de Sylvie Caron, enseignante en français à l'école Natagan, en Abitibi-Témiscamingue, nous ont envoyé des lettres d'appréciation de la *Gazette des jeunes*. En voici quelques extraits :

« Enfin une revue qui n'exploite pas les préjugés souvent utilisés contre les adolescents ! Vous avez une bonne perception des jeunes d'aujourd'hui et c'est tout simplement réconfortant. »

Roxanne Morin

« Il était temps qu'une revue arrête de critiquer les jeunes et parle des projets qu'ils mettent sur pied. »

Francis Chabot

« Je trouve que les thèmes dont vous avez traité sont très bien choisis. Ils prouvent l'implication des jeunes dans la société. De plus, ils nous sensibilisent et nous donnent le goût de s'engager. »

Aude-Marie Julien-Roy

« Je suis ébahie par votre intérêt pour les jeunes et la société. Maintenant que j'ai dévoré les pages les unes après les autres, je me sens comme une vraie citoyenne et je suis fière de l'être. Cette campagne de sensibilisation a sans aucun doute aidé plusieurs enfants à devenir eux-mêmes. »

Ariane Ballard

« L'hypersexualisation, la détermination des jeunes, la mode, les stéréotypes et même le décrochage scolaire sont des sujets qui sont très bien expliqués dans votre magazine. »

Linda Munger

« Je trouve intéressant que vous ayez produit un magazine pour les jeunes qui ne parle pas de mode, de produits de beauté. J'étais tanné de voir juste des magazines qui parlent de choses qui ne servent à rien. »

David Lacasse

« Les textes décrivent très bien les situations qu'on vit, qu'on doit subir. Toutes ces informations ont une puissance exceptionnelle. Parce qu'avec toutes ces infos, les gens realisent les bons côtés de la vie et s'améliorent pour mettre fin à leurs mauvaises habitudes. »

Maxime Mingo

« J'ai beaucoup aimé vos articles car ils parlent de sujets qui nous intéressent vraiment, nous, les adolescents. Vos articles m'ont totalement "remise en question". J'ai pris conscience de beaucoup de choses, comme le problème de l'hypersexualisation. »

Maude Lepage

Affaires **étrangères**

Je suis une fidèle abonnée de la *Gazette des femmes* et j'ai particulièrement apprécié la publication de février 2008, consacrée à l'international. Œuvrant moi-même dans ce domaine depuis plusieurs années, c'est avec grand intérêt que j'ai parcouru ce numéro.

Annie Lord
Québec

Depuis 1979, cette publication est élaborée à l'initiative et sous la supervision du Conseil du statut de la femme. LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC en sont l'éditeur.

- **Rédactrice en chef**
  Hélène Sarrasin
- **Rédactrice en chef adjointe**
  Paule Beilleau
- **Rédactrices-réviseures**
  Sophie Marcotte et Judith Langevin
- **Correctrices d'épreuves**
  Sophie Marcotte et Annie Paré
- **Réalisation graphique**
  Jean-Laurence Jalbert
- **Illustration de la couverture**
  Virginie Egger
- **Impression**
  Offset Beauce
- **Marketing et publicité**
  Gaétane Laferrière, tél. : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
- **Ventes publicitaires**
  Catherine Brochu, tél. : 418 694-2363, téléc. : 418 688-4069
- **Courriel**
  gazette@csf.gouv.qc.ca
- **Site Internet**
  www.gazettedesfemmes.com
- **Abonnements, changements d'adresse et retours postaux**
  Gazette des femmes
  Service aux abonnements
  4380, rue Gérard, Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
  Téléphone : 1 800 665-5372
  Télécopieur : 514 333-9795
- **Courriel**
  gazettefemmes@postexperts.com
- **Distribution**
  Messageries de Presse Benjamin
  101, rue Henry-Bessemer
  Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4S9
  Téléphone : 450 621-8167

Dépôt légal : 2e trimestre 2008
ISSN : 0704-4550

© Gouvernement du Québec

Les articles publiés dans la *Gazette des femmes* sont indexés dans Repère et dans l'Index de la santé et des services sociaux.

La *Gazette des femmes* se dégage de toute responsabilité par rapport au contenu des publicités publiées dans ses pages.

Prix régulier : 25,39 $ - 3 ans; 10 $ - 1 an

Poste-publications — N° de convention 40069512

Conseil du statut de la femme
Québec

Camirand Photo

ALLONS-NOUS RETOURNER EN PRISON ?

La Chambre des communes du Canada vient d'adopter en seconde lecture le projet de loi privé C-484 (Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels), qui reconnaît des droits au fœtus. Il s'agit là d'une manière on ne peut plus hypocrite de recriminaliser l'avortement et d'enlever ce droit aux femmes. En effet, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel et à faire reconnaître comme une infraction le fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant non encore né, donc du fœtus.

Alors que nous avons souligné, en janvier dernier, le 20e anniversaire de l'arrêt Morgentaler (dans lequel la Cour suprême déclarait inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel qui rendait l'avortement illégal), ce projet de loi privé porte atteinte au droit à la liberté des femmes protégé par nos chartes. Soulignons que le premier ministre Stephen Harper et plusieurs autres députés, dont 19 libéraux, ont voté en faveur de ce projet de loi.

Il faut se rappeler que c'est en vertu du droit des femmes à disposer de leur corps et de leur droit à la liberté de conscience que la Cour suprême du Canada avait jugé illégale la criminalisation de l'avortement. Dans l'arrêt Morgentaler, la juge Wilson avait pris la peine de signaler que le droit à l'avortement découlait du droit à la liberté garanti par l'article 7 de la Charte canadienne. L'article 251 « affirme que la capacité de reproduction de la femme ne doit pas être soumise à son propre contrôle, mais à celui de l'État. C'est aussi une atteinte directe à sa "personne" physique… La décision d'interrompre ou non une grossesse est essentiellement une décision morale et, dans une société libre et démocratique, la conscience de l'individu doit primer sur celle de l'État ».

Elle ajoutait : « L'État épouse en l'espèce une opinion dictée par la conscience des uns aux dépens d'une autre. Il nie la liberté de conscience à certains, en les traitant comme un moyen pour une fin, en les privant de "l'essence de leur humanité". La liberté dans une société libre et démocratique n'oblige pas l'État à approuver les décisions personnelles de ses citoyens; elle l'oblige cependant à les respecter. »

Un an après le jugement Morgentaler, la Cour suprême, dans Tremblay c. Daigle, a de nouveau statué sur le droit à l'avortement en ne reconnaissant pas au père potentiel le droit d'empêcher l'avortement d'une femme dont il réclame la paternité de l'enfant à naître. La Cour s'est prononcée sur la nature du fœtus comme n'étant pas un être humain au sens d'un enfant né vivant et viable.

L'adoption du projet de loi C-484 pourrait entraîner une accusation criminelle pour les médecins qui pratiquent un avortement puisqu'ils auraient causé la mort du fœtus. Il y aurait donc deux criminels : la femme qui subit l'avortement et le médecin qui le pratique.

On croyait que le droit des femmes à disposer de leur corps sans l'intervention du conjoint, du père, du frère ou de l'État était bel et bien acquis. Nous revenons aux diktats patriarcaux sur la propriété du corps des femmes. Les défenseurs de ce projet de loi sont convaincus que le système reproductif des femmes est un moyen mis à la disposition de la société pour la reproduction de l'humain et que l'État aurait le pouvoir d'obliger les femmes à mettre des enfants au monde.

D'autres étapes sont nécessaires avant l'adoption finale de ce projet de loi. Nous espérons que la présence de plusieurs femmes au Sénat contribuera à empêcher son adoption. Les Québécoises doivent faire savoir aux membres du Parlement canadien qu'elles tiennent à leur droit à l'égalité et à leur droit de disposer de leur corps, comme l'a fortement exprimé Bertha Wilson en 1988. Le silence dans ce débat est complice de la chosification du corps des femmes.

Christiane Pelchat
Présidente
Conseil du statut de la femme

par Paule Belleau, Sophie Marcotte et Annie Mathieu

VIVE LES FEMMES DE SCIENCE !

Sans les femmes, la ville de Québec ne soufflerait probablement pas ses 400 bougies avec autant de fierté. C'est ce que souhaite souligner Ressources naturelles Canada en organisant le colloque Femmes de science. L'événement, qui se tiendra le 10 septembre, célébrera la contribution des femmes à l'avancement des sciences et du génie et au rayonnement de la capitale. Il présentera le parcours et les connaissances de femmes issues des sciences pures et appliquées (mathématiques, chimie, ingénierie, géodésie, etc.) ainsi que les meilleures pratiques que ces pionnières ont développées dans divers milieux de travail. Quinze d'entre elles verront leurs efforts reconnus dans cinq catégories : Relève, Services publics, Industrie, Vulgarisation scientifique et Enseignement et recherche. **A.M.**

La bourse de *La Vie*

La deuxième bourse *La Vie en rose* a été décernée à la journaliste Mélanie Saint-Hilaire, longtemps collaboratrice à la *Gazette des femmes* et dont on peut apprécier la prose rafraîchissante dans plusieurs magazines québécois tels *L'Actualité*, *Québec Science* et *Châtelaine*. Grâce à cette bourse, elle publiera un article de fond sur la sexualité féminine, sous un angle qu'on nous annonce particulièrement original. Le média grand public dans lequel paraîtra son texte reste à déterminer.

Le montant de 4 000 $ remis aux récipiendaires de cette bourse annuelle vient des profits de la vente de l'édition spéciale de *La Vie en rose*, qui soulignait en 2005 les 25 ans du magazine féministe, publié de 1980 à 1987. Cette année, l'appel de candidatures s'adressait aux femmes journalistes et aux écrivaines de 35 ans et moins. Comme c'était le cas en 2007, les sujets proposés devaient toucher la lutte pour l'égalité des sexes.

En attendant de la lire, nous transmettons toutes nos félicitations à Mélanie ! **P.B.** ::

Desjardins au féminin

On ne sablera pas le champagne chaque fois qu'une femme prendra les rênes d'une entreprise, rassurez-vous. Mais comme il s'agit d'une première mondiale – rien de moins ! –, on a cru bon consacrer quelques lignes à féliciter Monique Leroux. Élue présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, elle est devenue la première femme à la tête d'une grande institution financière, chasse gardée masculine incontestée. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas traîné : recrutée en 2001 comme présidente de Desjardins Sécurité financière et des filiales du Mouvement, M^me^ Leroux est devenue première vice-présidente exécutive et chef de la direction financière en 2004. Le 15 mars, elle grimpait quelques marches de plus pour poser le pied sur la plus haute.

Mais ce n'est pas tout de féliciter l'élue. Applaudissons aussi l'ouverture d'esprit de la coopérative de 108 ans, de même que son avant-gardisme : déjà dans les années 1990, sous la présidence de Claude Béland, l'entreprise prônait l'augmentation du nombre de femmes cadres. Desjardins, c'est plus qu'une banque, dit la pub. Et c'est apparemment plus que des paroles en l'air. **S.M.**

LE CHIFFRE

C'est la somme prévue dans le budget fédéral 2008 pour « faire progresser l'égalité des femmes ». Dans le document de 447 pages, seulement deux phrases sont consacrées à la question des femmes, soit un tout petit paragraphe dans la sous-section « Investir dans l'avenir » du chapitre « Leadership économique ». Le document mentionne toutefois que le budget 2007 « haussait à 20 millions de dollars le budget du Programme de promotion de la femme ». Le gouvernement y annonce qu'il « poussera de l'avant cette réalisation en élaborant un plan d'action visant à faire progresser l'égalité des femmes au Canada grâce notamment à l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales et à leur plus grande participation à la vie démocratique ». *Note aux conservateurs : zéro pour l'effort !* **A.M.** ::

Revirement **déplorable**

En février, à Longueuil, une **volte-face de la justice** s'est transformée en véritable film d'horreur pour **une femme séropositive** qui poursuivait son ex-conjoint pour violence conjugale. Contre **toute attente**, la plaignante s'est retrouvée dans le rôle du **criminel**, et son **ex-conjoint**, dans celui de la victime. La femme a en effet **été reconnue coupable** d'agression sexuelle et de voies de fait graves pour **ne pas avoir divulgué** sa séropositivité lors de leur premier rapport sexuel.

Il est vrai qu'elle a tu cette information lors de ce premier **rapport**, pendant lequel, jure-t-elle, ils ont utilisé un condom. Quand **leur relation** est devenue plus sérieuse, elle lui a fait part de son état. Le **couple** a cohabité pendant quatre ans, puis s'est séparé. L'homme la **battait**. Elle a porté plainte. Il a été reconnu coupable. Mais juste avant **les discussions** sur sa sentence, coup de théâtre : il a porté plainte à **son tour** à propos de leur premier rapport. Malgré que sa culpabilité ait **déjà été** reconnue en cour, l'ex-conjoint violent s'en est tiré avec l'**absolution** conditionnelle. Et il n'a pas le VIH…

Les organismes de lutte contre le sida ont vivement réagi au **récent verdict** de culpabilité qui s'est abattu sur la femme. Si la décision **aura** de graves conséquences sur sa vie, elle affectera aussi les **efforts de dépistage** du VIH. Imaginez qu'une personne soupçonne **d'être infectée** mais redoute d'être traînée devant les tribunaux si **son état est** connu. Elle pourrait éviter de passer un test, par « **précaution** ». Une **précaution qui** n'augure rien de bon pour la **transmission du** virus : plus le VIH **est dépisté** tôt, plus les traitements **se révèlent** efficaces pour bloquer sa **multiplication, et par le fait même** sa transmission. D'ailleurs, la dame était **traitée contre le VIH**. Le juge n'a apparemment pas pris cette donnée en compte. Croisons-nous les doigts pour qu'elle pèse dans la balance lorsque la cause sera portée en appel. **S.M.** ::

« Entre guillemets »

Quelle majesté !

« Mon concours n'est pas un cirque. Les participantes sont toutes des petites Cendrillon qui rêvent d'être princesses, et c'est correct comme ça. »

La directrice des concours Hawaiian Tropic, Caroline Bernier, lors du concours Petite Mademoiselle Hawaiian Tropic 2008.

Avec poids et mesure

« Cessez de me dire que je suis un poids pour la société. Mon poids, je le connais et je le supporte, voyez-vous. »

Martha Asselin Vaillancourt, auteure d'une lettre ouverte dans *La Presse* sur son statut d'aînée.

Producteurs expirés

« Ils [les producteurs] ont une vision univoque de la vieillesse. Ils ont peur de nous donner des rôles "physiques". Sans doute les relents d'un fond de judéo-christianisme gluant… »

La comédienne Angèle Coutu au sujet des actrices âgées, à la suite de son interprétation de Mémé, la grand-mère dans le film *Borderline*.

Vanité bien ordonnée

« Je pense qu'elle fait honneur à notre pays, pas simplement pour des raisons d'apparence extérieure. »

Nicolas Sarkozy à un journaliste qui lui demandait s'il craignait que son épouse Carla Bruni lui vole la vedette.

Logique implacable

« […] les droits des femmes sont des droits de la personne et il n'y a pas de droits de la personne sans les droits des femmes. »

Le député libéral Irwin Cotler dans une lettre ouverte au *Devoir* au sujet de l'inégalité entre les sexes.

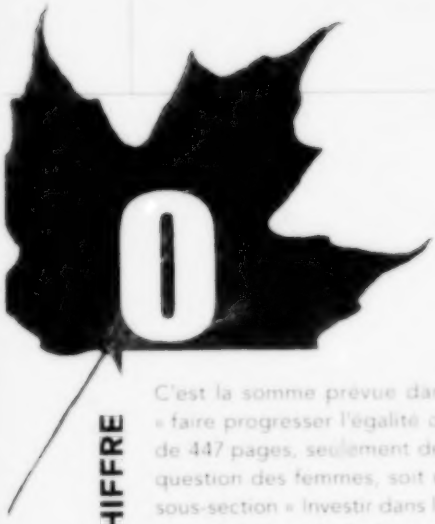

LE CHIFFRE

C'est la somme prévue dans le budget fédéral 2008 pour « faire progresser l'égalité des femmes ». Dans le document de 447 pages, seulement deux phrases sont consacrées à la question des femmes, soit un tout petit paragraphe dans la sous-section « Investir dans l'avenir » du chapitre « Leadership économique ». Le document mentionne toutefois que le budget 2007 « haussait à 20 millions de dollars le budget du Programme de promotion de la femme ». Le gouvernement y annonce qu'il « poussera de l'avant cette réalisation en élaborant un plan d'action visant à faire progresser l'égalité des femmes au Canada grâce notamment à l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales et à leur plus grande participation à la vie démocratique ». Note aux conservateurs : zéro pour l'effort ! **A.M.** ::

Revirement **déplorable**

En février, à Longueuil, une volte-face de la justice s'est transformée en véritable film d'horreur pour une femme séropositive qui poursuivait son ex-conjoint pour violence conjugale. Contre toute attente, la plaignante s'est retrouvée dans le rôle du criminel, et son ex-conjoint, dans celui de la victime. La femme a en effet été reconnue coupable d'agression sexuelle et de voies de fait graves pour ne pas avoir divulgué sa séropositivité lors de leur premier rapport sexuel.

Il est vrai qu'elle a tu cette information lors de ce premier rapport, pendant lequel, jure-t-elle, ils ont utilisé un condom. Quand leur relation est devenue plus sérieuse, elle lui a fait part de son état. Le couple a cohabité pendant quatre ans, puis s'est séparé. L'homme la battait. Elle a porté plainte. Il a été reconnu coupable. Mais juste avant les discussions sur sa sentence, coup de théâtre : il a porté plainte à son tour à propos de leur premier rapport. Malgré que sa culpabilité ait déjà été reconnue en cour, l'ex-conjoint violent s'en est tiré avec l'absolution conditionnelle. Et il n'a pas le VIH.

Les organismes de lutte contre le sida ont vivement réagi au récent verdict de culpabilité qui s'est abattu sur la femme. Si la décision aura de graves conséquences sur sa vie, elle affectera aussi les efforts de dépistage du VIH. Imaginez qu'une personne soupçonne d'être infectée mais redoute d'être traînée devant les tribunaux si son état est connu. Elle pourrait éviter de passer un test, par « précaution ». Une précaution qui n'augure rien de bon pour la transmission du virus : plus le VIH est dépisté tôt, plus les traitements se révèlent efficaces pour bloquer sa multiplication, et par le fait même sa transmission. D'ailleurs, la dame était traitée contre le VIH. Le juge n'a apparemment pas pris cette donnée en compte. Croisons-nous les doigts pour qu'elle pèse dans la balance lorsque la cause sera portée en appel. **S.M.** ::

« Entre guillemets »

Quelle majesté !

« Mon concours n'est pas un cirque. Les participantes sont toutes des petites Cendrillon qui rêvent d'être princesses, et c'est correct comme ça. »

La directrice des concours Hawaiian Tropic, Caroline Bernier, lors du concours Petite Mademoiselle Hawaiian Tropic 2008.

Avec poids et mesure

« Cessez de me dire que je suis un poids pour la société. Mon poids, je le connais et je le supporte, voyez-vous. »

Marthe Asselin Vaillancourt, auteure d'une lettre ouverte dans *La Presse* sur son statut d'aînée.

Producteurs expirés

« Ils [les producteurs] ont une vision univoque de la vieillesse. Ils ont peur de nous donner des rôles "physiques". Sans doute les relents d'un fond de judéo-christianisme gluant… »

La comédienne Angèle Coutu au sujet des actrices âgées, à la suite de son interprétation de Mémé, la grand-mère dans le film *Borderline*.

Vanité bien ordonnée

« Je pense qu'elle fait honneur à notre pays, pas simplement pour des raisons d'apparence extérieure. »

Nicolas Sarkozy à un journaliste qui lui demandait s'il craignait que son épouse Carla Bruni lui vole la vedette.

Logique implacable

« […] les droits des femmes sont des droits de la personne et il n'y a pas de droits de la personne sans les droits des femmes. »

Le député libéral Irwin Cotler dans une lettre ouverte au Devoir au sujet de l'inégalité entre les sexes.

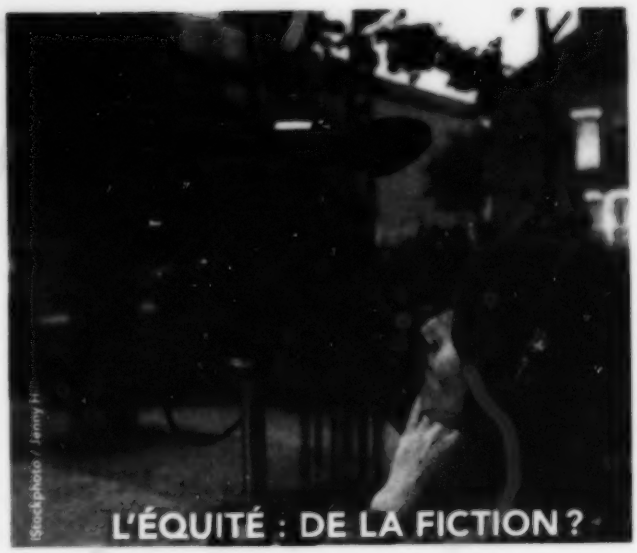

Le 8 mars 2007, une quarantaine de réalisatrices québécoises publiaient dans *Le Devoir* une lettre dans laquelle elles réclamaient une distribution plus juste des fonds publics entre elles et leurs collègues masculins. Ce cri d'alarme consacrait la naissance des Réalisatrices équitables, un groupe de pression ayant comme objectif principal d'obtenir l'équité pour les réalisatrices de cinéma et de télévision du Québec.

Près d'un an plus tard, le 5 mars dernier, le groupe a récidivé avec éclat en faisant connaître les résultats de l'étude *La Place des réalisatrices dans le financement public du cinéma et de la télévision au Québec (2002-2007)*, réalisée avec l'appui de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et la collaboration de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM. Dans les grandes lignes, le document dénonçait le fait que malgré leur grande présence dans le métier et dans les programmes d'études télévisuelles et cinématographiques, les femmes reçoivent de maigres montants des donneurs de subventions tels le Fonds canadien de télévision, Téléfilm Canada et la SODEC. Qui plus est, moins de projets de réalisatrices se voient marqués du sceau « Accepté ». Pourquoi ?

Avec cette étude, les Réalisatrices équitables veulent surtout alerter ceux qui ont le pouvoir de corriger la situation. Mais elles ne se contentent pas de dénoncer. Elles proposent aussi des mesures qui contribueraient à faire respecter l'équité. Une équité de financement, certes, mais aussi de contenu. Car ce qui peuple l'imaginaire des femmes, ce qui les préoccupe mérite également d'obtenir une place plus juste au petit et au grand écran. **S.M.** ::

Pour plus d'info : www.realisatrices-equitables.org

Notre lien

www

www.oregand.ca

Né en 2003, le site de l'OREGAND – pour Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes – propose un clic différent sur le développement local et régional, la participation des femmes à la prise de décisions, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et l'égalité.

Bien qu'il soit produit par des professeurs, des chercheurs et des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais, le site ne s'attarde pas exclusivement à cette région. Il présente des agendas pleins à craquer de rendez-vous à ne pas manquer partout sur la planète. Un colloque à Paris, une conférence sur le leadership des femmes en Corée, un séminaire sur les théories explicatives des inégalités entre les sexes en Outaouais ou le 10e Congrès interdisciplinaire sur les femmes à Madrid : tout y est.

Les collaborateurs de l'OREGAND proposent une boîte à outils complète : de la revue de presse thématique à la publication du mois, en passant par des statistiques et un forum de discussion, impossible de ne pas y trouver son compte. **A.M.**

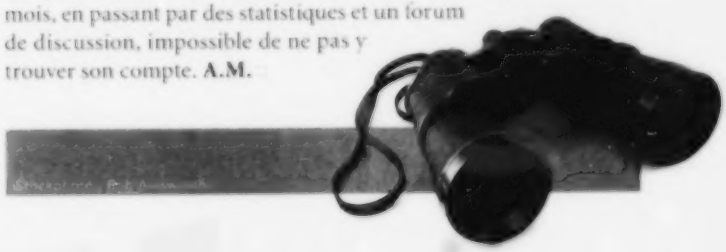

Victoire **sur soi-même**

En février, le Barreau du Québec s'était montré réticent à appuyer le projet de loi 63, qui vise à modifier la Charte des droits et libertés de la personne pour y inclure le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Présenté en commission parlementaire, son mémoire argumentait en défaveur d'un amendement à la pièce de la Charte qui mettrait en péril la vision d'ensemble des droits et libertés. Tout en admettant que la loi 63 n'aurait pas pour effet d'introduire directement et explicitement une hiérarchisation dans les droits fondamentaux, le Barreau s'inquiétait qu'elle devienne un moyen indirect de donner préséance au droit à l'égalité des femmes par rapport, notamment, à la liberté de religion. Fort heureusement, les propos de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine Christine St-Pierre ainsi qu'une consultation auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ont su apaiser les inquiétudes de l'ordre professionnel. Le Barreau du Québec a donc fait volte-face. À l'instar des partis de l'opposition et de la majorité des organismes qui ont présenté un mémoire, il appuie finalement le projet de loi 63. Ouf ! **P.B.** ::

LES HAUTS ET LES BAS DE L'ÉQUITÉ

Loin d'être réalisée dans toutes les entreprises du Québec – 38 % d'entre elles n'ont toujours pas amorcé leur exercice ! –, l'équité salariale connaît un parcours semé d'embûches, mais aussi de belles réussites. Dernières nouvelles.

Le positif d'abord : les cadres qui dirigent les centres de la petite enfance (CPE) bénéficieront d'une hausse de salaire rétroactive. Pour la première fois, leur rémunération sera soumise à une échelle qui prend en compte leur formation, leur expérience et leur niveau de responsabilité. Afin que les CPE puissent ajuster les chèques de paie, le ministère de la Famille et des Aînés leur donnera un coup de pouce de 4,5 millions de dollars pour les trois années à venir. Dans de très rares cas, la hausse pourrait atteindre 30 000 $ annuellement. Dire que certains croyaient que ce travail n'était pas sous-estimé !

Autre bon coup : l'Université de Montréal vient d'injecter 15 millions de dollars pour régler un vieux différend concernant l'équité salariale. En 1996, le Syndicat des employés de soutien avait porté plainte contre la direction de l'établissement pour discrimination salariale. Les quelque 3 000 personnes qui ont occupé un emploi à prédominance féminine de 1996 à 2001 recevront en moyenne 10 000 $. Mieux vaut tard que jamais !

Du côté sombre, des employées de bureau, des secrétaires, des techniciennes et des analystes en laboratoire de la SAQ ont profité de la Journée internationale des femmes pour manifester leur mécontentement envers la société d'État, qui refuse de revoir leurs salaires. Selon le Syndicat du personnel technique et professionnel duquel relèvent ces travailleuses, la SAQ aurait entrepris une démarche pour empêcher que les postes à prédominance féminine soient comparés à ceux occupés par des hommes dans les entrepôts. En février, ce syndicat avait pris la surprenante décision de débourser lui-même le million de dollars dus pour la période 2001-2008 afin de réaliser l'équité. Le dossier suit son cours. En attendant, il n'y a pas de quoi célébrer. **S.M.** ::

DESS EN ÉTUDES FÉMINISTES

Diplôme interdisciplinaire de 2e cycle
Spécialisation de 30 crédits
Temps plein ou temps partiel

Cours obligatoires (6 crédits)
- Théories féministes
- Éthique et pratique de la recherche féministe

Cours optionnels (24 crédits)
- Séminaires offerts dans diverses disciplines
- Colloque de l'Université féministe d'été (ci-dessous)
- Possibilités de tutorat (jusqu'à 15 crédits) grâce aux nombreuses ressources professorales féministes de l'Université Laval

Description détaillée du programme
www.ulaval.ca/sg/PR/C2/530A.html

Colloque interdisciplinaire
LES FEMMES ET L'ARGENT

Université Laval, Québec
1er - 7 juin 2008

Le DESS en études féministes vous convie à une semaine intensive d'échanges et de débats sur différentes facettes de l'économie en compagnie d'une brochette de spécialistes dynamiques oeuvrant dans divers domaines et disciplines.

- Aucun préalable
- Tarif réduit pour les personnes aux études, à la retraite ou membres de groupes de femmes
- Reconnaissance officielle sous forme d'unités de formation continue ou de crédits de 1er cycle ou 2e cycle

Tarifs, formulaire et modalités
www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete

Renseignements supplémentaires
DESS en études féministes
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck, bur. 1475J
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
(418) 656-2131 poste 8930
huguette.dagenais@ant.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL
faculté des sciences sociales
DESS en études féministes

LES HAUTS ET LES BAS DE L'ÉQUITÉ

Loin d'être réalisée dans toutes les entreprises du Québec – 38 % d'entre elles n'ont toujours pas amorcé leur exercice ! –, l'équité salariale connaît un parcours semé d'embûches, mais aussi de belles réussites. Dernières nouvelles.

Le positif d'abord : les cadres qui dirigent les centres de la petite enfance (CPE) bénéficieront d'une hausse de salaire rétroactive. Pour la première fois, leur rémunération sera soumise à une échelle qui prend en compte leur formation, leur expérience et leur niveau de responsabilité. Afin que les CPE puissent ajuster les chèques de paie, le ministère de la Famille et des Aînés leur donnera un coup de pouce de 4,5 millions de dollars pour les trois années à venir. Dans de très rares cas, la hausse pourrait atteindre 30 000 $ annuellement. Dire que certains croyaient que ce travail n'était pas sous-estimé !

Autre bon coup : l'Université de Montréal vient d'injecter 15 millions de dollars pour régler un vieux différend concernant l'équité salariale. En 1996, le Syndicat des employés de soutien avait porté plainte contre la direction de l'établissement pour discrimination salariale. Les quelque 3 000 personnes qui ont occupé un emploi à prédominance féminine de 1996 à 2001 recevront en moyenne 10 000 $. Mieux vaut tard que jamais !

Du côté sombre, des employées de bureau, des secrétaires, des techniciennes et des analystes en laboratoire de la SAQ ont profité de la Journée internationale des femmes pour manifester leur mécontentement envers la société d'État, qui refuse de revoir leurs salaires. Selon le Syndicat du personnel technique et professionnel duquel relèvent ces travailleuses, la SAQ aurait entrepris une démarche pour empêcher que les postes à prédominance féminine soient comparés à ceux occupés par des hommes dans les entrepôts. En février, ce syndicat avait pris la surprenante décision de débourser lui-même le million de dollars dus pour la période 2001-2008 afin de réaliser l'équité. Le dossier suit son cours. En attendant, il n'y a pas de quoi célébrer.
S.M. ::

DESS EN ÉTUDES FÉMINISTES
Diplôme interdisciplinaire de 2e cycle
Spécialisation de 30 crédits
Temps plein ou temps partiel

Cours obligatoires (6 crédits)
- Théories féministes
- Éthique et pratique de la recherche féministe

Cours optionnels (24 crédits)
- Séminaires offerts dans diverses disciplines
- Colloque de l'Université féministe d'été (ci-dessous)
- Possibilités de tutorat (jusqu'à 15 crédits) grâce aux nombreuses ressources professorales féministes de l'Université Laval

Description détaillée du programme
www.ulaval.ca/sg/PR/C2/530A.html

Colloque interdisciplinaire
LES FEMMES ET L'ARGENT
Université Laval, Québec
1er - 7 juin 2008

Le DESS en études féministes vous convie à une semaine intensive d'échanges et de débats sur différentes facettes de l'économie en compagnie d'une brochette de spécialistes dynamiques oeuvrant dans divers domaines et disciplines.

- Aucun préalable
- Tarif réduit pour les personnes aux études, à la retraite ou membres de groupes de femmes
- Reconnaissance officielle sous forme d'unités de formation continue ou de crédits de 1er cycle ou 2e cycle

Tarifs, formulaire et modalités
www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete

Renseignements supplémentaires
DESS en études féministes
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck, bur. 1475J
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
(418) 656-2131 poste 8930
huguette.dagenais@ant.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL
Faculté des sciences sociales
DESS en études féministes

Portrait

ACCORD DE LIBRES ÉCHANGES

Consommation responsable et développement durable sont au cœur de la mission de l'organisme communautaire Troc-tes-trucs. Lors de rencontres ponctuelles, de jeunes familles montréalaises peuvent « troquer des trucs » dont elles souhaitent se débarrasser contre d'autres qui leur seront plus utiles. Derrière cette brillante idée se cachent Maude Léonard et Véronique Castonguay, qui mènent l'initiative à bout de bras dans leurs temps libres. Troquer pour épargner argent et environnement : marché conclu !

L'aide dans le sang : Maude, 27 ans, et Véronique, 26 ans, complètent toutes les deux leur doctorat en psychologie communautaire à l'UQAM. La première s'intéresse au processus de deuil après un suicide et la seconde, à l'accès des familles aux ressources récréatives en milieu urbain.

Bain de communautaire : Évoluant dans le milieu communautaire depuis le début de leurs études universitaires, elles ont travaillé dans des maisons d'hébergement et des maisons de jeunes ainsi qu'avec des adolescents délinquants et des gens souffrant de problèmes de santé mentale.

Éveil de la sensibilité : À l'âge de 10 ans, Maude a fait la tournée de son quartier avec sa mère pour distribuer les nouveaux bacs de récupération. « Ça a été ma première action citoyenne ! » affirme-t-elle, moqueuse. Véronique, elle, a été inspirée par un colocataire très engagé politiquement : « Il m'a appris qu'on pouvait avoir du pouvoir comme citoyen. »

Détour estival : À la consommation responsable et au développement durable, elles ne connaissaient rien, ou très peu. « On n'était pas des spécialistes, un peu comme monsieur et madame Tout-le-monde », explique Véronique. C'est d'ailleurs elle qui a incité Maude, qu'elle côtoyait de temps en temps à l'université, à mettre sa thèse de côté pendant quelques jours pour participer aux activités de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde. Une parenthèse que cette dernière ne regrette pas ! C'est à cette occasion, lors d'un *brainstorm*, que le concept de Troc-tes-trucs a émergé. « J'ai trouvé le nom, j'en suis un peu fière », affirme modestement Maude.

Projet féminin : Elles n'avaient pas pensé à cette dimension. « Le milieu communautaire est effectivement un milieu de femmes, s'aventure Maude. Et en tant que femmes de 26 et 27 ans, les jeunes familles nous touchent. » « Je pense que plus de femmes que d'hommes participent à nos activités », renchérit Véronique.

Échanges profitables : Troc-tes-trucs cible les jeunes familles sans distinction de classe sociale. La mixité est la clé du succès des rencontres ponctuelles, lieux d'échanges de trucs à troquer, évidemment, mais aussi d'échanges entre individus. Comme le dit si bien Maude, « dans la diversité vient la solidarité ».

Bons coups : « Une femme est venue me voir et m'a dit que Troc-tes-trucs lui permettait de boucler ses fins de mois. Ça m'a touchée », explique Maude. Les fondatrices pourraient énumérer indéfiniment les retombées positives du projet dans la communauté, mais c'est lorsqu'elles parlent de son impact dans leur propre vie qu'on sent le bouleversement. « Ça a donné un gros boum à mon estime. C'est magique ! » résume Maude. **A.M. ::**

Prochaines activités de Troc-tes-trucs : 18 mai, 23 août et 2 novembre.
Pour plus de renseignements : www.troctestrucs.qc.ca

MANIF **OSÉE**

« Nous aimons nos minijupes ! » Voilà ce que des centaines de féministes sud-africaines vêtues de façon sexy ont scandé lors d'une manifestation à Johannesburg en mars dernier. Appelant au respect des femmes, elles ont exprimé leur solidarité à l'égard d'une consœur qui, quelques semaines auparavant, avait été déshabillée et agressée sexuellement par des chauffeurs de taxi. Ils auraient voulu lui « donner une leçon » parce qu'elle portait une jupe courte.

Conduite **exemplaire**

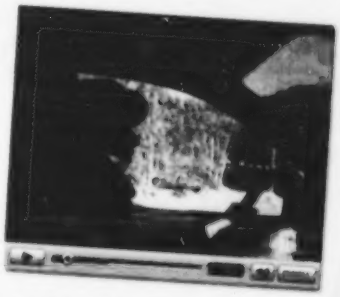

Une vidéo sur YouTube montre une femme de profil qui conduit une voiture. Banal ? Pas quand on sait que la scène a été tournée en Arabie Saoudite, le seul pays au monde à interdire aux femmes de conduire. En diffusant sur le célèbre site son petit film provocateur, l'écrivaine saoudienne Wajeha Al-Huwaider veut demander au gouvernement de Riyad de mettre la pédale douce et de laisser les femmes prendre le volant. Pour l'heure, une pétition circule.

L'UNIVERSITÉ VOILÉE

La Turquie fait marche arrière. En adoptant un projet de loi autorisant le port du voile dans les universités, le Parlement revient à la situation qui prévalait avant que les réformes du début du 20e siècle ne l'interdisent. C'est Atatürk, le père de la laïcité turque, qui doit se retourner dans sa tombe…

UNE PRIME POUR **L'ÉGALITÉ**

Afin d'inciter les pères à rester à la maison pour s'occuper des enfants, la Suède y va d'une proposition alléchante : verser 500 $ par mois aux couples qui partagent de manière égale un congé parental. Cette prime pour l'égalité, sous forme de réduction d'impôt, s'appliquera à partir du 1er juillet. Il faut bien mettre papa au pas…

Cuba **libre ?**

Sois belle, mais surtout… tais-toi ! C'est le message qu'ont envoyé les autorités cubaines en empêchant les internautes d'accéder au blogue créé par Yoani Sánchez, une philologue de 32 ans. Ayant enregistré plus de 1,2 million de visites en février, *Generación Y*, qui évoque les tourments politiques et économiques de cette jeune Cubaine, est le blogue le plus visité au pays.

DISCRIMINATION… **POSITIVE ?**

L'Iran frappe encore… cette fois à l'université. Des quotas limiteront désormais l'admission des hommes et des femmes dans les différents programmes. Cette nouvelle norme a fait ruer dans les brancards les militantes féministes et les députés. Pourquoi ? Parce que, par exemple, les femmes étant nettement plus nombreuses en sciences de la santé, cette mesure pourrait servir à contingenter leur nombre pour éviter qu'elles ne dominent la profession médicale.

S.O.S. FILLETTES

L'Inde se lance à la rescousse des bébés filles. Préoccupé par le déséquilibre démographique – la moyenne est de 927 filles pour 1 000 garçons – et désireux d'empêcher les avortements de fœtus féminins, le gouvernement versera des millions de dollars aux familles qui attendent une petite fille, et ce, jusqu'à ses 18 ans. En Inde, les garçons sont préférés aux fillettes parce qu'ils peuvent gagner un salaire et assurer l'avenir de la famille. Résultat ? On estime que 36 millions d'Indiennes manquent à l'appel. Pour en savoir plus, lisez « La fin des filles » dans la *Gazette des femmes* de septembre-octobre 2007.

Sources : *La Presse*, Agence France-Presse, Associated Press, *Courrier international*, *The Star*

:: Gazette
DES FEMMES

INFO-ABONNEMENT

4 façons simples de s'abonner

:: PAR TÉLÉPHONE
1 800 665-5372

:: PAR INTERNET
www.gazettedesfemmes.com

:: PAR TÉLÉCOPIEUR
514 333-9795

:: PAR LA POSTE
Gazette des femmes
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3

Vous pouvez maintenant effectuer toutes vos transactions par **Internet**.

www.gazettedesfemmes.com a été conçu pour vous faciliter la vie ! Gérez en ligne toutes les questions concernant votre abonnement.

C'est **sécuritaire**, **facile** et **rapide** !

:: Pour que la *Gazette des femmes* vous suive partout...
Modifiez votre adresse postale ou courriel par Internet. Pourquoi ne pas en profiter pour renouveler votre abonnement ? Vous éviterez de recevoir plusieurs avis et vous contribuerez ainsi à la protection de l'environnement.

:: Offrez un abonnement-cadeau.

:: Consultez votre compte d'abonnée et la date d'échéance de votre abonnement.

Publiée cinq fois par année, la *Gazette des femmes* vous renseigne sur la vie des femmes d'ici et d'ailleurs !

Recevez un numéro d'essai **gratuit** et abonnez-vous !

Seulement 1,50 $
le numéro (plus taxes)

Il y a un savoir immense chez toutes ces mamies dont les jeunes générations n'ont pas les moyens de se passer.

Mon automne chez les « vieux »

Comment mieux vieillir au Québec en 2008 ? Entre la détresse et l'enchantement, l'auteure tire les leçons de sa tournée d'un continent négligé.

par Françoise Guénette

Québec, 6 mars 2008. Hier matin, en pleine tempête de neige, la ministre Marguerite Blais, accompagnée de ses deux coprésidents, Sheila Goldbloom et le Dr Réjean Hébert, présentait aux journalistes le rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, menée à l'automne 2007 dans toutes les régions du Québec.

Hier soir, au *Téléjournal* de Radio-Canada, la nouvelle arrivait à 10 h 27, en fin de bulletin, après les études de l'Office québécois de la langue française, le 400e centimètre de neige tombé sur Québec, un reportage sur un entrepreneur vert, etc. Colère, impression de « déjà-vécu » : tout l'automne, la réalité multiple de 1,1 million de Québécois âgés a été éclipsée dans les médias, entre autres par la saga des accommodements raisonnables. Une quasi-invisibilité confirmée par une étude d'Influence Communication : avec les pauvres (!), les vieux se partageaient 1 % de l'espace médiatique en 2007*. Moins controversés, moins croustillants, moins vendeurs ?

* Toujours selon Influence Communication, de tout l'espace média consacré aux consultations publiques du Québec, 51 % est allé à la Commission Bouchard-Taylor, 34 % à l'enquête sur le viaduc de la Concorde, 10 % à la Commission Pronovost sur l'agroalimentaire… et 2,54 % à la consultation sur les aînés. C'est presque quatre fois plus que la consultation sur les piscines résidentielles (0,76 %). Une chance !

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

Des certificats pour aller plus loin

COMMUNICATION
Communication appliquée
Communication promotionnelle
Français langue seconde pour non-francophones
Journalisme
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction I et II

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

GESTION
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé et des services sociaux
Relations industrielles

INFORMATIQUE – MODULES

INTERVENTION
Coopération internationale
Criminologie
Droit
Écosanté – NOUVEAU
Intervention auprès des jeunes
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille
Toxicomanies
Violence, victimes et société

SANTÉ
Gérontologie
Santé communautaire
Santé et sécurité du travail
Santé mentale

AUTOMNE 2008
514 343.6090 1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca

Université de Montréal

Les journaux, plus généreux, relèvent ce matin les principales demandes des coprésidents et des quelque 4000 citoyens et citoyennes entendus : un financement accru des services à domicile, un supplément de revenu garanti provincial – qui s'ajoute aux 13400 $ de la « pension de vieillesse » fédérale – et diverses mesures de formation et de prévention… Évidemment, les réactions sont mitigées : les porte-parole de l'opposition comme les principales associations regrettent l'absence d'engagements gouvernementaux clairs et chiffrés. Ce document finira-t-il sur les tablettes ?

> Entre le fringant Paul Hervieux des pubs de la FADOQ et la nonagénaire souffrant d'Alzheimer clouée à son lit, il y a autant de différences qu'entre Juliette Binoche et moi.

Lire ce rapport* truffé de citations, de témoignages, d'extraits des 275 mémoires déposés me replonge dans les émotions et les doutes vécus tout l'automne. Entre le 30 août et le 5 novembre, de Chibougamau à Montréal-Nord en passant par Cap-aux-Meules, j'ai animé les échanges de 25 des 30 journées de la tournée. Une expérience humaine fascinante. Et dure. Car les émotions étaient souvent à fleur de peau, la détresse aussi nue qu'une octogénaire abandonnée des siens dans un CHSLD au personnel débordé. On a beau lire qu'une minorité des 65 ans et plus sont « fragilisés », que la grande majorité vivent encore chez eux, relativement autonomes, on a le cœur qui se serre devant les récits de mauvais traitements, l'épuisement des familles, le ras-le-bol des proches aidants (qu'y a-t-il de naturel là-dedans ?), l'impuissance – parfois – des administrateurs, la peur des jeunes retraités qui voient fondre leur pouvoir d'achat, la pauvreté encore accolée davantage aux femmes, l'insécurité et, surtout, la solitude, mille fois exprimée.

L'atmosphère, pourtant, n'était pas toujours lourde. De nombreux moments d'humour, des témoignages vibrants et heureux ponctuaient les longues journées. Des femmes et des hommes incroyables, héros anonymes éprouvés mais tenaces, livraient de vraies leçons de courage.

On vieillit comme on a vécu. J'écoutais ces gens si disparates et je voyais autant de personnalités, autant de façons de vieillir, autant de besoins. C'est sans doute l'une des plus grandes injustices que de rassembler tous les 65 ans et plus sous

* Disponible sur le site du ministère de la Famille et des Aînés : www.mfa.gouv.qc.ca, sous la rubrique Formulaires et publications

quelques étiquettes réductrices : troisième et quatrième âge, personnes âgées, aînés, vieux (« Il faudrait dire "65 ans et mieux" ! », suggéra l'un sous les applaudissements). Entre le fringant Paul Hervieux des pubs de la FADOQ et la nonagénaire souffrant d'Alzheimer clouée à son lit, il y a autant de différences qu'entre Juliette Binoche et moi. Ce n'est pas peu dire !

Bien sûr, à la 10e journée de consultation, les mêmes éléments avaient été répétés plusieurs fois, confirmant l'urgence de quelques grands enjeux : l'appauvrissement, le manque de logements adaptés, l'insuffisance des services nécessaires au maintien à domicile, l'âgisme éclatant ou subtil qui affecte la culture et les médias, la détresse aiguë d'une minorité de gens violentés ou négligés… Presque toujours, c'est l'État qu'on interpellait, l'État qui dispense les services et qui devrait délier les cordons de sa bourse.

Au-delà de ces consensus, la réalité des femmes m'a particulièrement touchée. Toutes ces femmes qui, volontairement ou non, deviennent les infirmières non payées de leurs parents malades. Ces enseignantes à la retraite, encore jeunes, forcées de vivre au seuil de la pauvreté parce que l'État a désindexé leurs pensions dans les années 1980. Ces octogénaires toujours amoureuses que la perte d'autonomie risque de séparer de leur conjoint. Ces employées de CHSLD débordées et parfois mal formées. Ces travailleuses d'organismes communautaires qui tirent le diable par la queue pour continuer d'aider les familles épuisées.

La vieillesse est-elle un monde de femmes ? me suis-je souvent demandé. La majorité des intervenants âgés, des témoins, des aidants naturels, des chercheurs étaient des femmes, me semble-t-il. Nous n'avons certainement pas le monopole de la compassion, mais nous vivons plus vieilles (83 ans contre 78, en moyenne), plus seules et plus pauvres. Ceci explique peut-être cela.

L'argent. Le nerf de la guerre. Il en faut plus pour maintenir l'autonomie des personnes, grâce à plus de services à domicile. Le gouvernement devrait en faire une priorité budgétaire. Mais le défi est aussi individuel : alors que l'argent demeure tabou pour un grand nombre d'entre nous, j'ai compris à quel point les femmes (celles qui le peuvent, bien sûr) doivent assurer leur autonomie financière et penser à leur avenir. Pour moi, plus cigale que fourmi, la leçon est dure.

Par contre, j'ai aussi compris, au fil de ces histoires, à quel point de brillantes stratégies peuvent paver autrement une route difficile. Des attitudes plutôt que des stratégies, en fait : la solidarité, l'amitié, le sens de la famille, l'humour, la culture des réseaux. Je pense à ces mamies qui visitent des écoles, à ces vieilles copines qui partagent un appartement, à ce fils qui a construit une maison bifamiliale pour ses parents et lui, à ces sportifs déterminés, à cette nouvelle diplômée universitaire de 75 ans. Aux projets de coopératives de logements à prix modique et multigénérationnels, aux initiatives de mentorat, à toutes les heures de bénévolat assurées par les aînés et sans lesquelles s'écroulerait l'économie du Québec. Cet automne, les idées foisonnaient.

J'aurai tout vu, finalement. La misère noire, parfois, mais surtout la ténacité et la créativité d'une cohorte de gens formidables qui, on l'oublie, ont bâti le Québec actuel. Il y a là un pouvoir gris qui doit s'affirmer et être reconnu. Il y a là aussi un savoir immense dont les jeunes générations – je pense ici aux jeunes femmes – n'ont pas les moyens de se passer.

Pour ma part, je rêve de finir ma vie dans une maison de retraite pour vieilles féministes, à l'ombre de grands arbres, une maison pleine de vie, de petits-enfants, de vieux conjoints et de projets, encore. Je devrais chercher sans tarder.

Radio-Canada à pas

Certains dossiers ont le don de traîner en longueur. Celui des inégalités salariales à Radio-Canada entre incontestablement dans cette catégorie.

par Paule des Rivières

En janvier 2005, la *Gazette des femmes* publiait un dossier sur les embarrassants écarts de salaires entre hommes et femmes à la Société Radio-Canada (SRC), mis au jour en 2002. Les choses ont-elles progressé depuis? Selon toute apparence, pas beaucoup. Après six ans d'études, d'examens, de rapports et d'échanges, les femmes présentatrices, animatrices et journalistes demeurent moins bien payées que les hommes à la société d'État.

Tout indique qu'à tâches égales, les hommes continuent à gagner plus que leurs consœurs. Les conventions collectives sont-elles foncièrement inégalitaires? En réalité, non, puisque les salaires de base sont les mêmes. Mais la télé et la radio publiques ont instauré un système de primes en fonction du prestige, de l'excellence et de l'affectation. Celles-ci sont négociées à la pièce et peuvent représenter 10, 20 ou 30 % du salaire – voire 50 ou 100 % dans certains cas. Et au jeu de la prime, les hommes remportent la mise : la rémunération globale des animatrices, des journalistes-présentatrices, des commentatrices et des recherchistes est, de manière quasi systématique, moins importante que celle des messieurs.

Le cas de la journaliste Anne Panasuk illustre fort bien la torpeur radio-canadienne. En 2004, elle était journaliste à l'émission *Zone libre* (elle est depuis passée au *Téléjournal*). En son nom et en celui de six de ses collègues de *Zone libre* et d'*Enjeux*, le Syndicat des communications de la SRC a déposé cette même année un grief pour protester contre le fait qu'aucune femme n'était aussi bien payée que le moins bien payé des employés masculins. Quatre ans plus tard, toujours pas d'entente. En désespoir de cause, le dossier sera finalement confié au ministère du Travail. « Ça n'en finit plus », résume Anne Panasuk, déçue.

Précisons tout de même que depuis le dépôt de ces plaintes, la direction a revu les critères d'attribution des primes. Ces nouveaux paramètres sont-ils plus satisfaisants? Non, répond le Syndicat des communications qui, à l'été 2007, a protesté contre le montant largement insuffisant consenti à quelque 40 professionnelles de la SRC pour l'année 2006-2007. C'est dire que la controverse n'est pas résolue.

La seule véritable amélioration concerne le rachat du temps supplémentaire – une prime déguisée –, qui était accordé de manière arbitraire au tournant des années 2000. Le ménage a été fait : aujourd'hui, les employés liés à une même émission sont payés pour un nombre d'heures supplémentaires à peu près égales.

de tortue

La loi du silence

Malgré tout, un écart de plus de 19 % continue de séparer les rémunérations des hommes et des femmes, selon le Syndicat des communications. Pourtant, compte tenu des six années écoulées depuis que les inégalités salariales ont été mises au jour – au grand embarras de la SRC –, les disparités devraient être choses du passé. La direction n'avait-elle pas formellement promis de redresser la situation?

Gisèle Lalande, journaliste depuis 30 ans et porte-parole dans ce dossier, note que « la direction a habilement noyé le poisson » avec ses nouveaux critères. Le président du Syndicat des communications de la SRC, Alex Levasseur, est d'accord : « En six ans, nous n'avons pas fait grand chemin. » Et son collègue Daniel Raunet note que « les primes sont toujours consenties à la gueule du client ».

À en juger par les réticences des employées à parler de cette question, le dossier est de surcroît très délicat. En effet, en dehors des porte-parole, le mot d'ordre semble être motus. « Dans l'état actuel des choses, je crois qu'il vaut mieux que je ferme ma grande gueule », confie une animatrice sous le couvert de l'anonymat.

La saga des primes

Il serait cependant faux de conclure que rien n'a bougé depuis le conflit de travail de 2002. En 2006, la direction s'est donné des règles visant à faire le ménage dans l'attribution des primes, en privilégiant l'objectivité des critères et leur transparence. « L'ancien système soulevait des questions, car il laissait place à l'arbitraire », reconnaît Michel Hamelin, directeur général des ressources humaines à la SRC.

Pour chacun des critères d'attribution des primes, soit le type d'affectation, l'expertise et le prestige, la direction a établi de nouvelles balises. « L'objectif fondamental, rapporte le document patronal de janvier 2006, est de s'assurer que, dans l'octroi de rémunération additionnelle, il n'y aura aucune discrimination basée sur le sexe. » Les critères seront « transparents et garantiront la neutralité des pratiques de gestion et de rémunération ». Ces belles intentions n'ont pas ému le syndicat, qui a refusé d'endosser des critères encore beaucoup trop flous.

> Un écart de plus de 19 % continue de séparer les rémunérations des hommes et des femmes à la SRC.

Devant cette impasse, les parties ont convenu de s'adresser à une experte indépendante. Jeannine David-McNeil a donc pour mission d'étudier les fameux critères, mais également de scruter leur application. Le gros test, quoi! C'est une chance pour les deux parties de pouvoir compter sur cette consultante. En plus d'être réputée pour ses qualités de médiatrice, elle connaît le dossier : c'est à elle qu'un comité patronal-syndical avait demandé, en 2002-2003, de se prononcer sur le « facteur sexe » dans les façons de faire de la direction.

La consultante ne cache pas que sa tâche, pour laquelle elle remettra un rapport ce printemps ou au début de l'été, est ardue, voire périlleuse. « Nous entrons, dit-elle, dans une zone floue au regard des habituelles normes en matière de relations de travail. » Elle devra établir la valeur de certains animateurs-vedettes et dire en quoi leur prestation vaut plus cher que celle d'un autre.

« Il y a eu des progrès, mais c'est le genre de dossier sur lequel il faut mettre du temps », note M^me^ David-McNeil, qui rappelle par ailleurs que la rémunération globale à la SRC s'apparentait à un véritable capharnaüm au début des années 2000. « Il était impossible d'établir clairement une grille de justification des primes. Nous avons démêlé tout ça. »

Jeannine David-McNeil poursuit sa recherche, mais n'est pas prête à se prononcer définitivement. Elle sait cependant que les primes liées au prestige et à l'excellence sont celles qui lui donneront le plus de fil à retordre. Dans son document sur ses nouveaux critè-

Les primes liées au prestige et à l'excellence sont celles qui donneront le plus de fil à retordre à la consultante chargée de les évaluer.

res d'attribution des primes, la direction précise que les rémunérations additionnelles s'appuient sur le prestige et l'excellence reconnus chez les personnes, leur demande sur le marché des diffuseurs, leur notoriété positive et leur crédibilité auprès du public, ainsi que sur leur impact sur l'auditoire.

« Tout cela relève de la notoriété, dit Jeannine David-McNeil. Supposons que j'estime que Bernard Derome a une très grande crédibilité, mais que vous croyez que Pascale Nadeau ou Céline Galipeau lui sont supérieures sur ce point… Cette prime est par nature plus subjective. Comment établir une prime en éliminant toute subjectivité? Comment mesurer cela? Sur quoi la direction s'appuie-t-elle pour ranger les gens? C'est à ces questions que je tente de répondre. »

Des chiffres qui clignotent

M^me^ David-McNeil a en main plusieurs colonnes de chiffres. Elle sait notamment que les rémunérations additionnelles à la SRC s'élèvent à 5,3 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 1,7 million en rachat d'heures supplémentaires, le tout sur une masse salariale de 70,2 millions.

La consultante a également reçu des compilations qui amènent le syndicat à conclure qu'il existe toujours un écart de 19 % entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Le syndicat a additionné les salaires des hommes par corps d'emploi et a fait de même avec les femmes. Il a ensuite divisé par le nombre de personnes employées dans chaque catégorie pour conclure que les salaires des hommes étaient en moyenne plus élevés que ceux des femmes. « Un tel exercice ne peut pas conduire à la conclusion qu'il y a discrimination basée sur le sexe, mais il représente un "clignotant" », dit l'experte.

Le syndicat persiste et signe. Selon lui, en décembre 2007, les animateurs gagnaient en moyenne 28,6 % de plus que les animatrices, les journalistes-présentateurs, 27,5 % de plus que leurs vis-à-vis féminins, et les reporters au national ou spécialisés, respectivement 18,5 % et 16,4 % de plus s'ils étaient de sexe masculin. « Le véritable problème, c'est la position de la direction, conclut Gisèle Lalande. La différence de rémunération en rapport avec le sexe, elle n'y a jamais cru. » ::

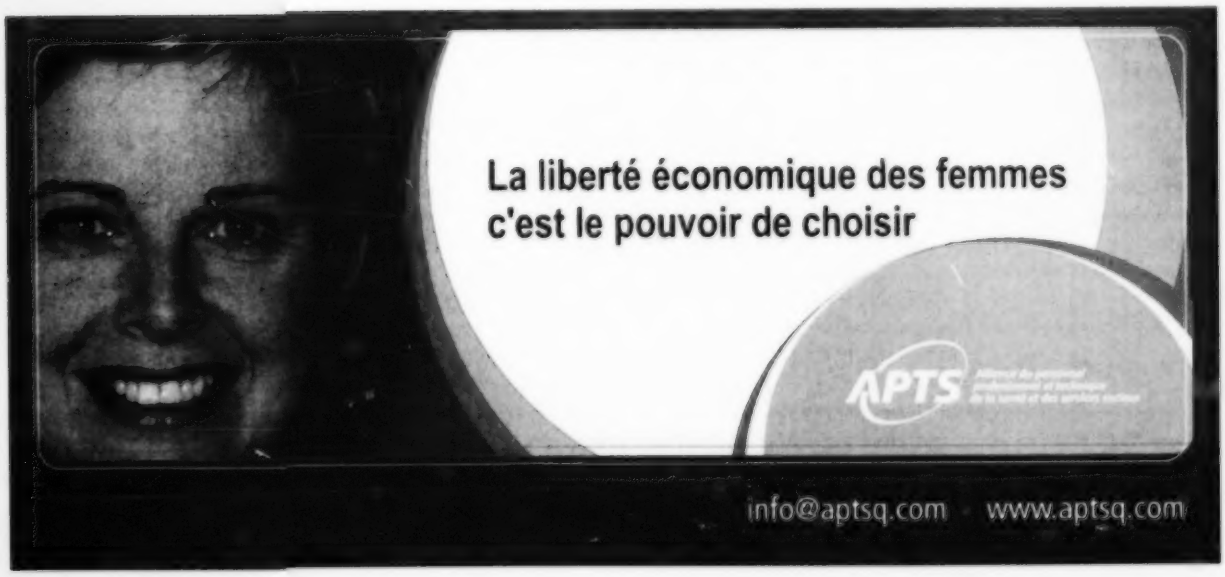

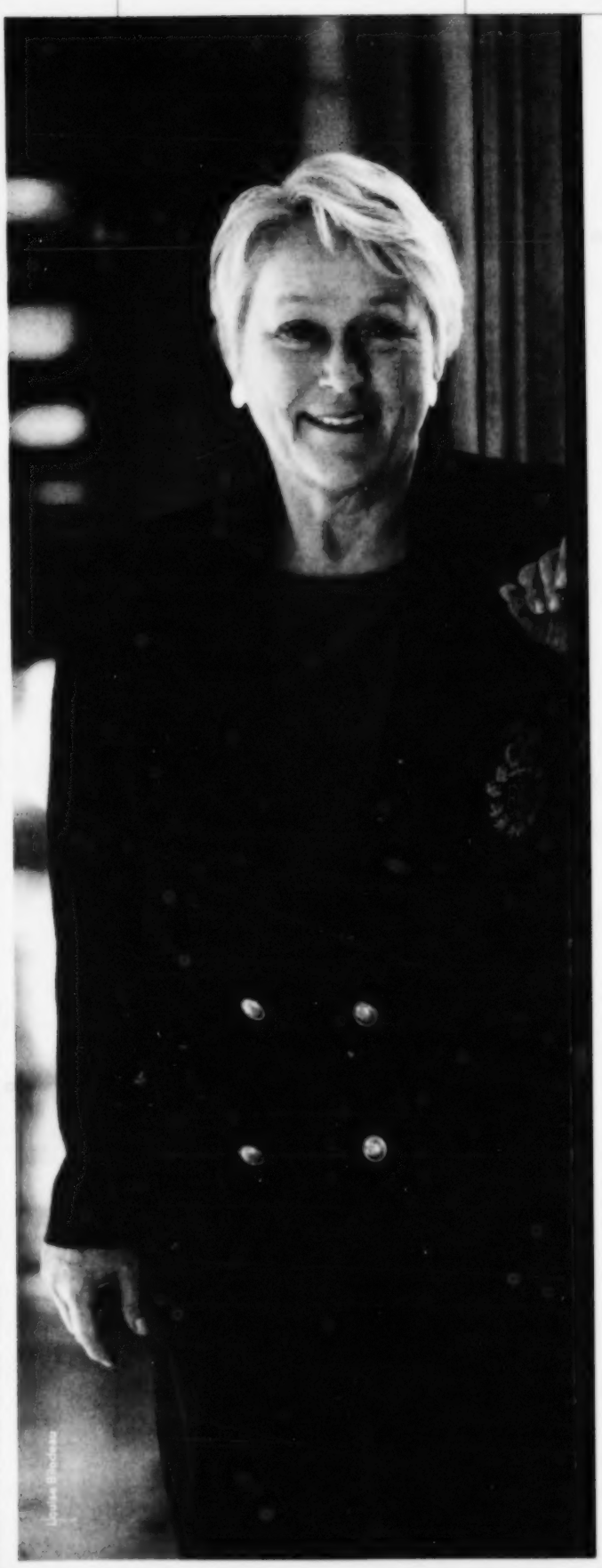

PREMIÈRE AU POSTE

En prenant la tête du Parti québécois le 1er octobre 2007, Pauline Marois est devenue la première Québécoise élue chef d'un parti politique. Elle est alors entrée à l'Assemblée nationale à titre de députée de Charlevoix et de chef du deuxième groupe d'opposition. Cette politicienne à la feuille de route impressionnante avait auparavant occupé les fonctions de ministre de l'Éducation, de la Santé et des Finances, pour ne nommer que celles-là. Aujourd'hui, elle pourrait théoriquement devenir première ministre du Québec. La *Gazette des femmes* l'a rencontrée pour échanger sur sa vision des choses.

Propos recueillis par Hélène Sarrasin

En quoi considérez-vous qu'une première ministre serait un atout pour les Québécoises ?

Les femmes se préoccupent de choses différentes par rapport à la vie quotidienne. On a un plus grand souci des besoins des personnes. Chez moi, ça se traduit par une expression que j'utilise de plus en plus : « Prendre soin des gens, prendre soin de notre monde. » Est-ce parce que je suis une femme, est-ce lié à mon expérience ou à mon engagement féministe? Un peu de tout ça, sans doute. Je suis une femme qui prend fait et cause en faveur de la reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je crois d'ailleurs qu'il faudrait autant de femmes que d'hommes au sein de la députation, comme c'est le cas maintenant au Conseil des ministres. On pourrait ainsi représenter un poids suffisant pour faire pencher la balance positivement du côté des femmes.

Le gouvernement du Québec a fait beaucoup pour favoriser la famille ces dernières années, avec la création de son congé parental et de son programme de services de garde. Sauf qu'on estime qu'il manque toujours 20 000 places en services de garde pour répondre aux besoins des parents. Quelle serait votre stratégie pour compléter le réseau ?

Mon échéancier serait très court, car la priorité des priorités, c'est de compléter le réseau de la petite enfance. Le gouvernement actuel s'est donné cinq ans pour le faire et n'a ajouté, tout compte fait, que 800 places cette année.

Certaines études évaluent que 50 % des emplois pourraient être atypiques en 2017, une catégorie en constante augmentation. L'État peut-il intervenir pour protéger les travailleuses et les travailleurs confrontés à ce problème ?

On pourrait le faire comme on a tenu compte de la situation des travailleurs et travailleuses autonomes quand le gouvernement a mis en place le congé parental. Dans ce cas-ci, il faudrait peut-être revoir la Loi sur les normes du travail. Je n'ai aucune objection à ouvrir cette porte-là.

Plusieurs enquêtes réalisées auprès de parents montrent que le principal irritant dans leur vie quotidienne est le manque de temps. Le gouvernement peut-il influencer les entreprises concernant les mesures de conciliation travail-famille ?

Je pense qu'on peut le faire en les associant à la démarche. Quand le PQ était au pouvoir, on avait tenu un sommet sur la famille auquel on avait convié les grands partenaires, dont les différents représentants du milieu du travail. On avait alors tous convenu que chacun avait avantage à adopter des mesures pour soutenir la famille. Malheureusement, le gouvernement actuel a mis de côté cette approche de concertation.

Les femmes sont maintenant aussi présentes que les hommes sur le marché du travail, mais leurs salaires sont toujours inférieurs. De plus, la majorité des employés payés au salaire minimum sont des femmes. Quelles solutions favorisez-vous pour améliorer la situation économique des Québécoises ?

Première chose, je crois que la Loi sur l'équité salariale va finir par avoir son impact, par donner des résultats. Parfois, il faut être patient. Ensuite, il faut continuer à inciter les filles à se tourner vers des métiers où elles ne sont pas présentes traditionnellement. En ce sens, il faut continuer à multiplier les initiatives comme *Chapeau, les filles!* du ministère de l'Éducation et toutes les activités menées par les groupes de femmes qui poursuivent cet objectif. Il faut aussi encourager les filles à aller vers des formations plus qualifiantes, vers des emplois qui donnent une bonne rémunération. Pour ce qui est du salaire minimum, je crois que l'on peut l'arrimer au salaire industriel moyen et le faire progresser au même rythme.

On suit toujours attentivement le parcours d'une femme en politique, surtout quand elle veut obtenir un poste de première ministre ou de présidente. On a vu comment s'est déroulée la campagne de Ségolène Royal en France. Comment entrevoyez-vous votre prochaine campagne électorale ?

On appréhende toujours un peu les campagnes, c'est normal. Je crois cependant que le Québec est une des sociétés les plus progressistes en matière d'égalité dans le monde développé. C'est pourquoi je fais confiance aux Québécoises et aux Québécois, à leur maturité et à leur capacité d'évaluer les candidates et les candidats en fonction de leurs qualités et de leur expérience.

Faites-vous autant confiance aux médias ?

Je vis avec (rires). Il y a eu des embûches dans ma vie, beaucoup. Mais en revenant en politique, j'ai décidé d'être la plus claire possible dans mes orientations, de ne pas m'inventer un personnage. Je suis comme je suis et j'offre le meilleur de moi-même. ::

EXTRAIT DE L'AUTOBIOGRAPHIE DE PAULINE MAROIS

« Nous menions donc, mon mari et moi, une vie plus qu'active. Nous avons quand même décidé d'avoir un troisième enfant, François-Christophe, qui vint embellir notre existence le 12 octobre 1983. Deux mois plus tard, nous déménagions dans le comté de La Peltrie que je représentais à l'Assemblée nationale, à Saint-Augustin-de-Desmaures, dans une demeure que nous avions conçue avec nos amis Claude Plante et Émile Gilbert.

Il est certain que si j'ai pu mener une carrière politique et avoir des enfants, c'est que – héritage de mes parents sans nul doute – j'ai une grande résistance physique et une grande capacité de récupération. C'est aussi parce que mon mari et moi avons développé très tôt l'habitude de partager les tâches domestiques. [...] Cela dit, comme toutes les mères qui travaillent à l'extérieur – je n'ai pas honte de l'avouer –, j'étais régulièrement assaillie par les remords et par un sentiment de culpabilité. »

Pauline Marois, *Québécoise!*, Fides, 2008, 264 p.

PRIX ÉGALITÉ

Pour des pratiques et des valeurs égalitaires!

Le premier gala du Prix Égalité a eu lieu le 4 mars 2008. Les noms des organisations lauréates ont alors été dévoilés dans les six catégories suivantes : modèles et comportements égalitaires, égalité économique, conciliation travail famille, santé, prévention de la violence de même que pouvoir et régions.

Lancé en septembre dernier, le Prix Égalité vise à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec en faisant connaître les initiatives les plus prometteuses afin que l'ensemble du Québec puisse s'en inspirer. Les organismes publics, parapublics et communautaires ainsi que l'ensemble des municipalités, conférences régionales des élus et entreprises peuvent présenter une candidature.

La prochaine période de mise en candidature se déroulera à l'automne 2008.

Félicitations aux lauréates et aux lauréats du Prix Égalité 2008!

Les projets gagnants dévoilés au cours du premier gala du Prix Égalité, le 4 mars, à Québec, sous la présidence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre.

Catégorie Modèles et comportements égalitaires

Magazine *Authentik*
Maison des jeunes
Bordeaux-Cartierville, Montréal

Catégorie Égalité économique

Concours *Chapeau les filles!*
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec

Catégorie Conciliation travail-famille

Trousse conciliation travail-vie personnelle
Centre des femmes de Charlevoix
Centre-Femmes aux Plurielles, Charlevoix

Catégorie Santé

Plan d'action régional en santé des femmes 2004-2007 : Pour s'adapter à votre réalité
Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec (03) (Portneuf-Québec-Charlevoix)
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec

Catégorie Prévention de la violence

AVIS-Sécurité
L'Alliance des maisons d'aide et d'hébergement de la Gaspésie pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants, Maria

Catégorie Pouvoir et régions

Pouvoir ensemble
Centre-Femmes La Jardilec, Saint-Jean-Port-Joli

Pour obtenir plus ample information au sujet du Prix Égalité, consultez le site Web du Secrétariat à la condition féminine à l'adresse www.scf.gouv.qc.ca

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

LE *hic* AVEC LE *fric*

Illustrations par Virginie Egger

Reste-t-il des choses à dire sur les couples québécois et l'argent? Compte tenu des nombreux reportages présentés récemment sur le sujet, on peut en douter. Cependant, l'équipe de la *Gazette des femmes* a étudié la question sous un angle différent : du point de vue de l'égalité entre les sexes. Notre dossier vient donc compléter la réflexion amorcée par nos collègues journalistes.

Le premier hic avec le fric : les Québécoises gagnent toujours moins que leurs vis-à-vis masculins, et ce, 30 ans après leur entrée plus importante sur le marché du travail. L'écart s'accentue lorsqu'elles sont chefs de famille monoparentale, comme le démontre notre portrait statistique qui compare la réalité économique des femmes et des hommes selon diverses situations familiales.

Parce que la structure familiale influence grandement le pouvoir économique des femmes, notamment lorsque survient une séparation ou un divorce – et on sait combien ils sont nombreux au Québec –, nous nous penchons ensuite sur le statut des couples. Mariés ou conjoints de fait, c'est loin d'être du pareil au même. Les droits et les obligations répertoriés pour chacun des statuts donnent à réfléchir sur la candeur avec laquelle sont évacuées les questions d'argent lorsque la flamme amoureuse s'empare des partenaires.

Le dossier ne saurait être complet sans une exploration des perceptions qu'entretiennent les hommes et les femmes au sujet du partage des revenus et des dépenses dans leur propre couple. Leurs discours trouvent-ils écho dans la réalité, le quotidien? Pour en avoir le cœur net, il faut prendre connaissance d'une enquête menée à l'Institut national de la recherche scientifique, vulgarisée dans nos pages.

« L'indépendance financière, ma fille, c'est fondamental! » Quelle Québécoise n'a pas entendu ou prononcé cette phrase emblématique du mouvement féministe? En 2008, elle pourrait être remplacée par : « L'équité financière, ma fille, il faut l'exiger! » Nul besoin d'aller bien loin pour s'en convaincre. Il suffit de parcourir les pages suivantes. Espérant que vous en aurez pour votre argent, l'équipe de la *Gazette des femmes* vous souhaite une bonne lecture! ::

S'enrichir au compte-gouttes

Au milieu des années 1970, moins de deux Québécoises sur cinq occupaient un emploi. Les femmes ont fait des pas de géante depuis. Pourtant, leurs revenus restent globalement inférieurs à ceux des hommes. Regard sur une situation économique à mobilité réduite.

par Brigitte Saint-Pierre

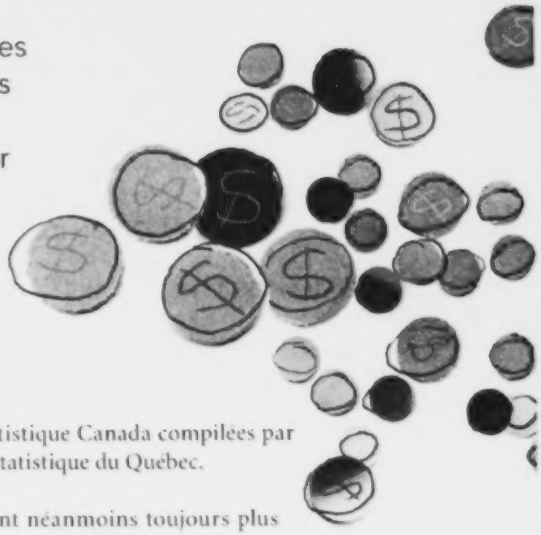

La situation économique des femmes s'est améliorée depuis le milieu des années 1970, c'est vrai, mais elle tend à plafonner depuis un certain nombre d'années, souligne Thérèse Belley, présidente du Comité aviseur Femmes, qui a pour mandat d'informer Emploi-Québec sur les moyens à prendre pour faciliter l'intégration, la réintégration et le maintien des femmes sur le marché du travail. « Cela nous préoccupe », affirme-t-elle.

Malgré la hausse du niveau de scolarité des femmes et de leur participation au marché du travail, « il y a encore une différence de revenus assez importante entre elles et les hommes », déplore M^me^ Belley, également directrice d'Accès-Travail-Femmes. En 2005, les revenus d'emploi des Québécoises présentes sur le marché du travail étaient de 24 800 $ en moyenne, comparativement à 36 700 $ pour les hommes.

Le taux d'emploi des Québécoises de 15 à 64 ans est passé de 41 % en 1976 à 69 % en 2007.

Davantage en emploi

En un peu plus de 30 ans, la participation des femmes au marché du travail s'est accrue de façon importante : le taux d'emploi des Québécoises de 15 à 64 ans est passé de 41 % en 1976 à 69 % en 2007.

Les mères âgées de 25 à 44 ans et ayant des enfants de moins de 6 ans sont aussi beaucoup plus nombreuses à occuper un emploi ou à en chercher un. Leur taux d'activité était de 77 % en 2006, comparativement à 30 % en 1976, selon des données de Statistique Canada compilées par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes sont néanmoins toujours plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes. En 2006, elles représentaient environ les deux tiers des employés à temps partiel au Québec. « Les femmes qui ont des enfants travaillent moins à temps partiel qu'avant », note toutefois la professeure à la Télé-université Diane-Gabrielle Tremblay, cotitulaire de la Chaire Bell en technologies et organisation du travail. « Les services de garde s'étant améliorés au Québec, davantage de femmes avec enfants peuvent être actives à temps plein sur le marché du travail. »

Les femmes sont également plus instruites. La proportion des Québécoises de 15 ans et plus titulaires d'un diplôme universitaire est passée de 7 % en 1981 à 22 % en 2006, selon les recensements.

Des revenus toujours inférieurs

Malgre ces nombreuses avancées, les gains d'emploi des Québécoises ne représentaient en moyenne que 68 % de ceux de leurs confrères en 2005. Cette proportion était de 56 % en 1980 et de 66 % en 1995.

Divers facteurs peuvent expliquer cet écart, selon la professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de

Montréal Marie-Thérèse Chicha, spécialiste de l'équité salariale. Outre la discrimination, elle cite notamment le nombre d'heures de travail, le niveau de scolarité des travailleuses plus âgées, le domaine d'études, la taille de l'entreprise et le nombre d'années d'expérience professionnelle, que des interruptions pour prendre soin des enfants peuvent affecter. « La partie de l'écart salarial qui se maintient ne signifie pas que la Loi sur l'équité salariale a échoué. Elle signifie simplement que pour réduire cet écart, il faut un éventail de mesures, par exemple de conciliation travail-famille », précise-t-elle.

Si les femmes sont plus présentes dans certains types d'emplois autrefois majoritairement masculins, elles n'occupent toujours pas, globalement, les postes les plus rémunérateurs, indique pour sa part Esther Déom, professeure au Département des relations industrielles de l'Université Laval, également spécialiste de l'équité salariale. « Par exemple, la proportion des femmes gestionnaires a augmenté entre 1987 et 2003, mais on constate qu'elles se retrouvent peu dans les postes de cadres supérieurs », dit-elle.

Une situation économique variable

Depuis 1980, les Québécoises ont néanmoins légèrement amélioré leur sort sur le plan économique. Les gains d'emploi annuels moyens des femmes présentes sur le marché du travail au Québec ont augmenté de 15 % entre 1980 et 2005 (voir graphique 1). Sans surprise, les titulaires d'un diplôme universitaire, hommes ou femmes, ont généralement un revenu plus élevé. À tous les niveaux de scolarité toutefois, un écart subsiste entre le revenu des hommes et celui des femmes (voir graphique 2). Cette situation s'explique en partie par le fait que les jeunes filles ont encore tendance à opter

POUR LES NÉO-QUÉBÉCOISES

Les femmes immigrées sont confrontées à une double discrimination, mentionne la coordonnatrice de l'organisme Action travail des femmes, Darline Raymond. « Bien qu'elles soient hautement diplômées, elles sont plus souvent au chômage que les femmes nées au Canada », indique la sociologue Amel Belhassen, chercheuse et chargée de cours à l'UQAM spécialisée dans les domaines de l'immigration, des relations interethniques et des conditions de vie des immigrantes.

Le taux d'emploi des femmes immigrées (45 %) est inférieur à celui des hommes immigrés (60 %), à celui de l'ensemble des femmes au Québec (53 %) et à celui de l'ensemble des hommes québécois (65 %), selon le recensement de 2001.

En 2000, le revenu moyen des femmes immigrées de 15 ans et plus vivant au Québec était de 19 800 $ comparativement à 21 300 $ pour l'ensemble des Québécoises, à 31 100 $ pour les hommes immigrés et à 33 100 $ pour l'ensemble des hommes québécois. Le revenu moyen des femmes immigrées de minorités visibles était de 17 300 $ et celui des hommes immigrés des minorités visibles, de 24 700 $, selon des données du recensement de 2001 compilées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Les femmes immigrées subissent souvent une « déqualification professionnelle », occupant un emploi pour lequel elles sont surqualifiées, dit Marie-Thérèse Chicha, professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, qui mène des recherches sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Parmi les problèmes qui expliquent cette situation figure la non-reconnaissance de la formation et de l'expérience acquises à l'étranger.

Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes, Québec, 2005 (en dollars constants)*

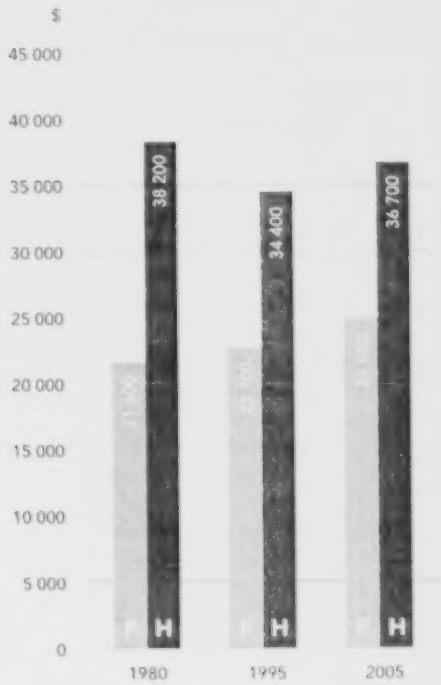

Source : Statistique Canada

* Ensemble des personnes gagnant un revenu d'emploi

Montréal Marie-Thérèse Chicha, spécialiste de l'équité salariale. Outre la discrimination, elle cite notamment le nombre d'heures de travail, le niveau de scolarité des travailleuses plus âgées, le domaine d'études, la taille de l'entreprise et le nombre d'années d'expérience professionnelle, que des interruptions pour prendre soin des enfants peuvent affecter. « La partie de l'écart salarial qui se maintient ne signifie pas que la Loi sur l'équité salariale a échoué. Elle signifie simplement que pour réduire cet écart, il faut un éventail de mesures, par exemple de conciliation travail-famille », précise-t-elle.

Si les femmes sont plus présentes dans certains types d'emplois autrefois majoritairement masculins, elles n'occupent toujours pas, globalement, les postes les plus rémunérateurs, indique pour sa part Esther Déom, professeure au Département des relations industrielles de l'Université Laval, également spécialiste de l'équité salariale. « Par exemple, la proportion des femmes gestionnaires a augmenté entre 1987 et 2003, mais on constate qu'elles se retrouvent peu dans les postes de cadres supérieurs », dit-elle.

Une situation économique variable

Depuis 1980, les Québécoises ont néanmoins légèrement amélioré leur sort sur le plan économique. Les gains d'emploi annuels moyens des femmes présentes sur le marché du travail au Québec ont augmenté de 15 % entre 1980 et 2005 (voir graphique 1). Sans surprise, les titulaires d'un diplôme universitaire, hommes ou femmes, ont généralement un revenu plus élevé. À tous les niveaux de scolarité toutefois, un écart subsiste entre le revenu des hommes et celui des femmes (voir graphique 2). Cette situation s'explique en partie par le fait que les jeunes filles ont encore tendance à opter

DISCRIMINATION BIS
POUR LES NÉO-QUÉBÉCOISES

Les femmes immigrées sont confrontées à une double discrimination, mentionne la coordonnatrice de l'organisme Action travail des femmes, Darline Raymond. « Bien qu'elles soient hautement diplômées, elles sont plus souvent au chômage que les femmes nées au Canada », indique la sociologue Amel Belhassen, chercheuse et chargée de cours à l'UQAM spécialisée dans les domaines de l'immigration, des relations interethniques et des conditions de vie des immigrantes.

Le taux d'emploi des femmes immigrées (45 %) est inférieur à celui des hommes immigrés (60 %), à celui de l'ensemble des femmes au Québec (53 %) et à celui de l'ensemble des hommes québécois (65 %), selon le recensement de 2001.

En 2000, le revenu moyen des femmes immigrées de 15 ans et plus vivant au Québec était de 19 800 $ comparativement à 21 300 $ pour l'ensemble des Québécoises, à 31 100 $ pour les hommes immigrés et à 33 100 $ pour l'ensemble des hommes québécois. Le revenu moyen des femmes immigrées de minorités visibles était de 17 300 $ et celui des hommes immigrés des minorités visibles, de 24 700 $, selon des données du recensement de 2001 compilées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Les femmes immigrées subissent souvent une « déqualification professionnelle », occupant un emploi pour lequel elles sont surqualifiées, dit Marie-Thérèse Chicha, professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, qui mène des recherches sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Parmi les problèmes qui expliquent cette situation figure la non-reconnaissance de la formation et de l'expérience acquises à l'étranger.

Gains moyens d'emploi des femmes et des hommes, Québec, 2005 (en dollars constants)*

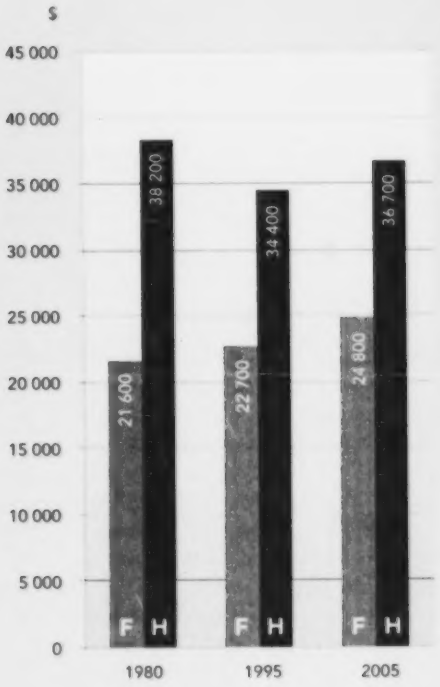

Source : Statistique Canada

* Ensemble des personnes gagnant un revenu d'emploi

pour des secteurs traditionnellement féminins, d'après Thérèse Belley. « Toutefois, j'aime bien ajouter que si la non-diversification professionnelle confine des femmes dans la pauvreté, c'est parce qu'on ne reconnaît pas les métiers féminins à leur juste valeur. Si une coiffeuse gagnait autant qu'un plombier, on ne parlerait pas de diversification professionnelle », affirme la présidente du Comité aviseur Femmes.

Autre facteur ayant une incidence sur le revenu : l'âge. Les Québécoises de 25 à 44 ans sont globalement dans une meilleure posture que leurs cadettes et leurs aînées. Chez les hommes, c'est plutôt le groupe des 45-64 ans qui a les revenus les plus élevés. Pour tous les groupes d'âge, les revenus moyens des hommes sont supérieurs à ceux des femmes (voir graphique 3).

Le revenu moyen des femmes seules au Québec était de 25 400 $ en 2005 et celui des hommes seuls, de 31 000 $. Les Québécoises en couple avec enfants avaient quant à elles un revenu moyen légèrement supérieur aux Québécoises en couple sans enfants (26 000 $ contre 24 300 $).

Incidence des séparations

On le sait, les mères de famille monoparentale se retrouvent souvent dans une situation financière peu enviable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2005, les familles monoparentales dirigées par une femme avaient un revenu moyen inférieur non seulement à celui des couples avec enfants et des couples sans enfants (38 000 $ comparativement à 83 500 $ et à 61 900 $), mais aussi à celui des familles monoparentales dirigées par un homme (69 900 $).

Le taux de faible revenu après impôt des familles monoparentales dirigées par une femme était de 24 % en 2005, comparativement à 14 % pour l'ensemble des familles et des personnes seules au Québec. La situation s'est toutefois améliorée par rapport à 1975, alors que le taux de faible revenu

Revenu moyen de toute provenance des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon la scolarité, Québec, 2005

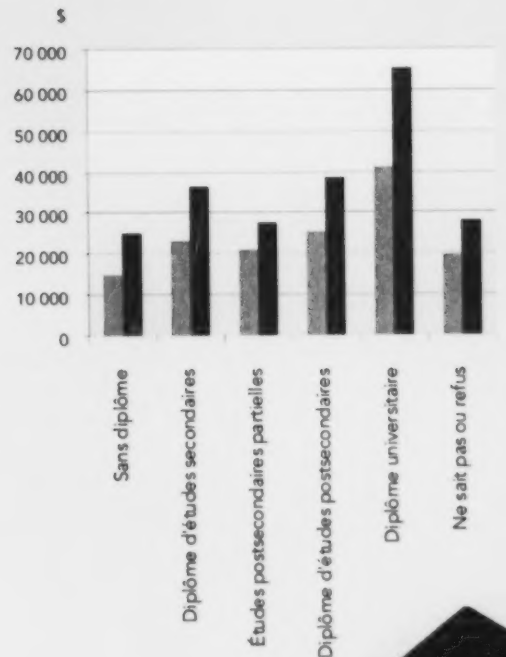

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

Revenu moyen de toute provenance des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon l'âge, Québec, 2005

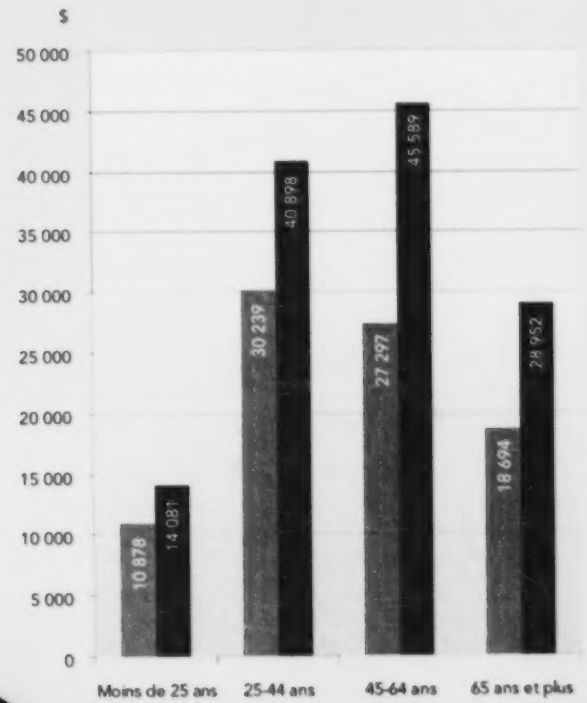

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Compilation : Institut de la statistique du Québec

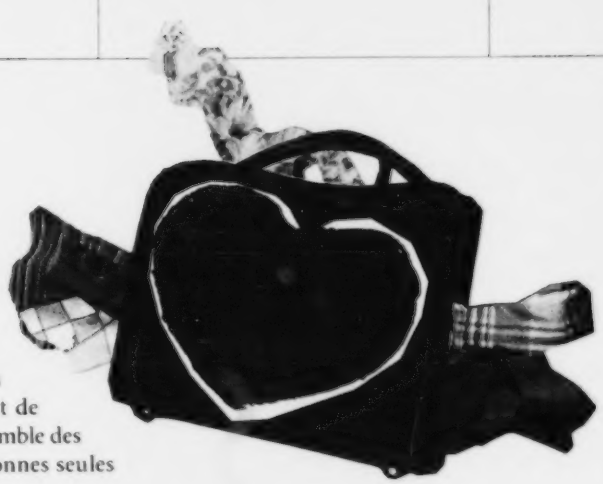

après impôt des familles monoparentales dirigées par une femme était de 36 %. Celui de l'ensemble des familles et des personnes seules était alors de 18 %.

« Il y a quand même eu une évolution positive, affirme la directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Sylvie Lévesque. Avant, plus de mères monoparentales étaient prestataires de l'aide sociale. Depuis les quatre ou cinq dernières années, c'est moins souvent le cas. »

Il n'en reste pas moins que les personnes qui se séparent ont tendance à s'appauvrir, mentionne Mme Lévesque. « Et évidemment, les femmes s'appauvrissent encore plus que les hommes. »

Somme toute, la situation des mères monoparentales demeure variable. « On constate que le travail et la trajectoire économique antérieurs de la mère sont étroitement liés à la situation économique future de la famille monoparentale », indiquent les chercheurs Heather Juby, Céline Le Bourdais, Nicole Marcil-Gratton et Louis-Paul Rivest dans l'article « Pauvreté des familles monoparentales et parcours professionnel des mères après la rupture », paru en 2005 dans la revue *Recherches sociographiques* de l'Université Laval.

Le taux de familles monoparentales parmi les familles comptant au moins un enfant de moins de 25 ans est en augmentation constante au Québec depuis le début des années 1970.

Comment avancer ?

Pour améliorer la situation économique des Québécoises, diverses propositions sont mises de l'avant. Thérèse Belley évoque des mesures de conciliation travail-famille, la revalorisation des métiers féminins et l'augmentation du salaire minimum, les femmes représentant quelque 70 % des travailleurs au salaire minimum.

Esther Déom mentionne pour sa part la nécessité de poursuivre le travail amorcé en matière d'équité salariale. Dans son rapport de novembre 2006, la Commission de l'équité salariale affirmait qu'un peu moins de la moitié des entreprises avaient terminé leur exercice d'équité salariale, 10 ans après l'adoption de la loi. « Une fois que l'équité sera réalisée dans toutes ces entreprises, il faudra la maintenir », indique Mme Déom, qui précise que l'iniquité a tendance à se réinstaller après quelques années. « On devra être très vigilants. » ::

PEU DE ROSE CHEZ LES AUTOCHTONES

Les revenus moyens des femmes autochtones au Québec sont inférieurs à la fois à ceux des hommes autochtones et à ceux des femmes non autochtones, selon les données du recensement de 2001. En 2000, le revenu moyen des femmes d'identité autochtone de 15 ans ou plus était de 17 900 $, comparativement à 22 300 $ pour les hommes d'identité autochtone, à 21 300 $ pour les femmes non autochtones et à 33 200 $ pour les hommes non autochtones au Québec.

Le taux de pauvreté des mères monoparentales autochtones est élevé, indique la présidente de l'organisme Femmes autochtones du Québec, Ellen Gabriel. Le taux de chômage dans la plupart des communautés autochtones au Canada est également élevé et la situation économique est souvent difficile dans les villages éloignés, mentionne-t-elle. La question politique de l'accès des peuples autochtones aux terres et aux ressources aurait aussi une incidence sur leur condition économique, selon elle.

Les négociations entre nations autochtones et gouvernements portent souvent sur les mines et la foresterie, des industries dans lesquelles peu de femmes travaillent, souligne la présidente de l'organisme. Les femmes autochtones se retrouvent fréquemment à occuper des emplois moins payants, mentionne-t-elle. Mme Gabriel affirme toutefois que d'un autre côté, la majorité des entrepreneurs autochtones sont des femmes.

Unissez-vous, qu'ils disaient

Difficile, de nos jours, de connaître la situation conjugale d'une Québécoise. Son annulaire gauche, résolument nu, ne porte plus le signe incontestable d'un engagement. Normal, le Québec est le champion des unions de fait, au Canada comme dans le monde. Portrait de la structure familiale québécoise.

par Annie Mathieu

En 1981, 7,9 % des couples vivaient « en concubinage », comme on disait à l'époque. Ce chiffre a bondi au milieu des années 1990 pour atteindre le seuil des 30 % au début du millénaire. En 2007, plus du tiers des couples québécois (34,6 %) vivaient en union de fait, aussi appelée union libre, c'est-à-dire sans être légalement mariés. Cette proportion est nettement supérieure à celle du reste du pays, évaluée à 13,4 % des couples canadiens hors Québec, selon Statistique Canada.

> En 2007, plus du tiers des couples québécois vivaient en union de fait.

L'accroissement important de la proportion des unions de fait s'observe chez tous les groupes d'âge, révèle une recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) publiée en 2007, *L'Union de fait et le mariage au Québec : analyse des différences et des similitudes*. Les jeunes adultes seraient particulièrement prompts à s'unir non officiellement : plus de 80 % des jeunes âgés de moins de 25 ans vivant en couple ont opté pour l'union libre en 2005, précise le *Portrait statistique des familles au Québec* du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Ceux qui choisissent de se marier le font plus tard, en moyenne à 30 ans.

Et les enfants ?

Le nombre moyen d'enfants par famille est passé de 2,58 en 1951 à 2,01 en 1981, pour descendre sous la barre de deux rejetons en 2001, soit 1,77. Depuis les années 1980, le nombre d'enfants nés de couples vivant en union libre n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter pour près de 60 % des naissances en 2005, selon les données du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine de l'époque. De quoi choquer nos ancêtres ! Les unions de fait sont non seulement plus fréquentes au Québec, mais elles sont plus stables et plus fécondes qu'ailleurs au Canada et dans le monde, précise Hélène Belleau, sociologue à l'INRS.

Les familles monoparentales et recomposées occupent désormais une place importante parmi l'ensemble des familles qui ont des enfants. En 2001, les premières représentaient 26,5 % des familles avec enfants de tous âges et les secondes, 9,5 %. Les temps changent, il n'y a pas à dire… ::

D'AUTRES

CHIFFRES

- 15,9 % des familles avec de jeunes enfants de 0 à 4 ans sont dirigées par un parent seul, des mères en majorité. Cette proportion grimpe à 24,4 % au sein des familles avec enfants de 12 à 17 ans.
- Les parents seuls présentent un profil diversifié : 79,7 % sont des mères et 20,3 % des pères. Une majorité de ces parents ont entre 35 et 54 ans.
- Le parent seul est de plus en plus souvent un père quand les enfants sont plus vieux (autour de 27 % des parents seuls sont des pères dans le cas des enfants de 15 à 29 ans).
- 21,5 % des parents seuls ont des enfants à la maison âgés de 30 ans et plus; 15 % de ces parents sont âgés de plus de 65 ans.

Source : *Portrait statistique des familles au Québec, 2005*, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

ÉGAUX DEVANT LA LOI ?

« Je vous déclare unis par la loi… des conjoints de fait. » En attendant que la fiction devienne réalité, la confusion règne à propos des droits et obligations des couples en union libre par rapport à ceux des époux. Petit guide socio-historique de l'union de fait.

par Annie Mathieu

« Nombreux sont les cohabitants qui se croient encadrés par les mêmes droits et obligations que les gens mariés », constate la sociologue Hélène Belleau de l'Institut national de la recherche scientifique dans *L'Union de fait et le mariage au Québec : analyse des différences et des similitudes*. Autrement dit, bonnet blanc ou blanc bonnet, marié ou pas, j'ai les mêmes droits et obligations. Faux ! Archi-faux !

La cause de cette méprise ? Nul doute que les mesures fiscales et sociales qui mettent les deux types d'union sur un pied d'égalité ont un rôle à y jouer. Par exemple, la déclaration de revenus parle de « revenu familial », peu importe que les amoureux qui vivent sous un même toit aient l'anneau au doigt ou non. Quant au régime de rentes, il peut s'appliquer au conjoint de fait.

La majorité des conjoints de fait québécois se croiraient donc naturellement inclus dans les lois qui s'appliquent aux couples mariés. Cependant, l'union libre n'a pas pour effet de mettre en commun leurs biens personnels : résidences (principale et secondaire), voitures, meubles, REER. Qui plus est, souvent par pur romantisme, ils se refusent à signer des papiers qui leur permettraient de se prémunir contre les intempéries. L'État devrait-il prendre la question en main et les unir par la bande ?

La question fait couler beaucoup d'encre dans les médias. Pensons à l'histoire de cette femme dont l'ex-conjoint de fait, un richissime homme d'affaires, refuse de lui verser une pension alimentaire pour subvenir à ses besoins, comblés pendant leurs 10 années de vie commune. L'avocate qui défend l'ex-conjointe, Me Anne-France Goldwater, plaide notamment que les conjoints de fait sont « les grands laissés-pour-compte du Code civil du Québec, qui les considère comme des étrangers l'un face à l'autre ».

> Au Québec, le choix de ne pas les inclure dans le Code civil est délibéré.

L'histoire se répète

La législation laisse-t-elle réellement pour compte les conjoints de fait ? Selon Me Alain Roy, doctorant et professeur en droit à l'Université de Montréal, la réponse est sans équivoque : non. Au Québec, le choix de ne pas les inclure dans le Code civil est délibéré et a été réaffirmé plusieurs fois.

L'Office de révision du Code civil a été le premier à songer, dans les années 1970, à donner aux conjoints de fait certains droits et obligations identiques à ceux des époux dans le droit privé – c'est-à-dire l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les personnes privées, physiques ou morales. De nombreux groupes sociaux – dont des groupes de femmes – et le Conseil du statut de la femme (CSF) s'y sont opposés, si bien que lors de la réforme du droit de la famille en 1980, aucune règle n'a été mise en place. Les détracteurs du projet évoquaient notamment la nature différente de l'engagement et la liberté de choix à préserver.

Lors de l'adoption de la Loi sur le patrimoine familial en 1989, la question est de nouveau posée et rejetée. Le Conseil du statut de la femme présente *Vivre en union de fait au Québec*, un avis dans lequel il livre une série de recommandations. Celles-ci visent

à assurer la neutralité de l'État en ce qui concerne la liberté du choix du mariage ou de l'union libre et préconisent une plus grande cohérence des lois sociales à l'endroit des partenaires en union libre. Le CSF évoque aussi l'idée de préserver une réelle liberté de choix pour les conjoints et de favoriser des décisions éclairées en donnant une information appropriée et de meilleurs instruments pour aménager la vie commune.

En 2002, le Code civil du Québec est modifié par l'adoption de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, destinée aux couples de même sexe. Selon Me Alain Roy, cet événement représentait une occasion parfaite de réviser le statut des conjoints de fait devant la loi. Le *statu quo* est cependant préservé pour l'union libre.

La question a donc été évacuée à plusieurs reprises dans l'histoire récente du Québec. La nouveauté? « Puisque les conjoints de fait sont égaux aux couples mariés en regard du droit fiscal et social, on analyse leur situation sous l'angle de la discrimination. C'est peut-être ça, la nouveauté », suggère Me Alain Roy.

De ce point de vue, les femmes séparées ne seraient pas toutes traitées sur le même pied d'égalité selon leur statut matrimonial. C'est du moins ce que l'avocate Me Anne-France Goldwater tentera de démontrer en cour. Dans l'éventualité où les tribunaux lui donneraient raison, le questionnement pourrait se trouver de nouveau à l'ordre du jour du législateur québécois. ::

CHACUN SES DROITS ET SES DEVOIRS

Mariés ou non, qu'est-ce que ça change? Bien des choses, surtout lors d'une séparation. Avant de vous plonger dans le Code civil du Québec, prenez quelques minutes pour lire ce résumé de ce qu'il faut savoir sur les pensions alimentaires, le patrimoine familial et autres réjouissantes mesures.

par Annie Mathieu

Outre le traditionnel « oui, je le veux » formulé devant un représentant religieux ou légal, la différence entre époux et conjoints de fait est considérable. Les premiers, en scellant leur engagement publiquement et officiellement, encadrent leur union de droits et de devoirs – autrement dit, de conséquences légales. Les seconds, quant à eux, vivent dans une union qui relève exclusivement du domaine privé et qui leur confère peu d'obligations particulières l'un envers l'autre.*

Qui a droit à quoi et qui doit payer quoi en cas de rupture? La *Gazette des femmes* a défriché ce sujet complexe.

* Attention cependant, les couples en union de fait peuvent bénéficier de droits et s'astreindre à des obligations en rédigeant un contrat de vie commune, un testament ou une procuration. On ne le répétera jamais assez : consultez votre notaire ou un avocat spécialisé qui saura vous guider!

Pension alimentaire

Époux : Les époux se doivent des aliments, c'est-à-dire qu'un conjoint, seulement s'il est dans le besoin, a droit à l'aide matérielle de l'autre. Une obligation persiste après un divorce.

Conjoints de fait : Il n'y a aucune obligation alimentaire entre conjoints de fait, même si l'un ou l'autre n'est pas autonome financièrement lors de la rupture.

Avec enfants : Les obligations parentales sont les mêmes pour tous les parents, peu importe leur statut. Le conjoint de fait qui a la garde des enfants peut réclamer une pension alimentaire pour ceux-ci au même titre que le conjoint marié.

Protection de la résidence familiale

Époux : L'époux propriétaire de la maison et des meubles affectés à l'usage du ménage ne peut en disposer (vente, hypothèque, etc.) sans le consentement de l'autre.

Conjoints de fait : La protection qu'offre le Code civil du Québec aux époux ne s'applique pas aux conjoints de fait.

Avec enfants : Il est possible que le tribunal confère aux enfants – et, par conséquent, au parent qui en a la garde – un droit d'usage de la résidence commune, même si elle est la propriété exclusive du parent non gardien. Ce droit d'usage serait alors accordé en vertu de l'obligation alimentaire des parents envers leurs enfants et le serait dans le seul intérêt de ces derniers.

Patrimoine familial

Époux : Entrée en vigueur en 1989, la Loi instituant le patrimoine familial instaure, du seul fait du mariage, un patrimoine familial dont la valeur est partageable par les époux à la fin de l'union. Ce patrimoine est formé de certains biens utilisés par la famille (résidences, meubles, automobiles, droits acquis dans les régimes de retraite durant le mariage) sans égard au conjoint qui détient un droit de propriété sur lesdits biens. Au moment de se marier, les époux ne peuvent pas convenir par contrat qu'il n'y aura aucun partage de la valeur du patrimoine si leur union éclate.

Conjoints de fait : Aucun régime de partage des biens durant l'union ou à la fin de celle-ci ne s'applique automatiquement aux couples en union de fait. Le principe de base est le suivant : chacun conserve ce qu'il a acquis, même si le bien était destiné à l'usage du ménage ou de la famille.

Régime matrimonial

Époux : En plus d'être assujettis aux règles du patrimoine familial, les époux sont soumis à un régime matrimonial. Ils peuvent choisir entre la société d'acquêts et la séparation de biens. La première prévoit que les biens acquis et les dettes accumulées pendant le mariage doivent être partagés à la fin de l'union. La société d'acquêts s'applique par défaut si les époux n'ont pas fait de contrat de mariage. La séparation de biens permet de ne pas mettre en commun les biens qui ne font pas partie du patrimoine familial (par exemple, les épargnes, des immeubles autres que la résidence, etc.) et de ne pas partager les dettes autres que celles visées par le patrimoine familial.

Conjoints de fait : Le régime matrimonial n'existe pas chez les conjoints de fait.

Prestation compensatoire

Époux : La prestation compensatoire est une mesure d'équité ayant pour objectif d'indemniser le conjoint qui s'est appauvri en contribuant à enrichir le patrimoine de l'autre. Elle vise plusieurs situations, incluant celle du conjoint collaborateur à une entreprise appartenant à l'autre. Cependant, la prestation compensatoire n'est pas un mécanisme de partage des biens.

Conjoints de fait : La prestation compensatoire ne s'applique pas pour les conjoints de fait. Cependant, il existe deux recours : l'enrichissement injustifié et la société tacite.

> **Enrichissement injustifié :** L'un des conjoints possède une entreprise et l'autre y contribue de diverses façons, sans rien recevoir en retour. En se privant du salaire d'un autre emploi, cette dernière ou ce dernier s'appauvrit, alors que le premier ou la première s'enrichit. Preuve peut être faite qu'il y a un lien entre l'enrichissement de l'un et l'appauvrissement de l'autre et que rien, sauf l'affection partagée, ne justifie cet état de choses.
>
> **Société tacite :** Une entreprise est mise sur pied et enregistrée au seul nom de l'un des conjoints, mais tous les deux y investissent temps, argent et efforts, partagent les profits et les pertes; l'intention réelle est de fonder une société commune. La personne qui n'est pas propriétaire de l'entreprise peut faire la preuve de cette intention pour obtenir le partage de l'entreprise et en retirer sa juste part.

À lire

Les Éditions Protégez-Vous offrent une nouvelle édition du guide pratique *La Vie à deux*, une véritable bible sur l'environnement juridique (lois, droits et responsabilités) de la vie en duo. Exemples concrets et conseils pratiques sont aussi proposés au fil des pages de cette publication à petit prix (6,95 $). Un outil indispensable pour tous les couples!

La Vie à deux. Droits, contrats et obligations, Éditions Protégez-Vous, coll. Protégez-Vous, 2008 (2e éd.), 72 p.

Héritage

Époux : Le Code civil du Québec contient des dispositions précises sur les héritiers des biens en cas de décès sans testament. C'est ce qu'on appelle une « succession légale ». En gros, tout dépend des proches qu'on laisse dans le deuil. Si on est marié, les enfants et le conjoint ont priorité : un tiers des biens au conjoint, deux tiers aux enfants (incluant ceux d'unions antérieures).

Conjoints de fait : Le conjoint de fait est exclu de la succession légale. On ne peut hériter de son conjoint de fait que s'il a indiqué dans un testament valide qu'il nous léguait ses biens. Ce qui signifie que si le couple a des enfants – et pas de testament –, tout revient à sa progéniture. Dans le cas où le défunt a également des enfants d'unions précédentes, les biens seront partagés entre tous ses enfants. ::

Sources : Éducaloi (www.educaloi.qc.ca); ministère de la Justice du Canada (www.justice.gc.ca); *Vivre en union de fait au Québec*, Conseil du statut de la femme, 1992

Du pareil au même

Si plusieurs lois traitent différemment les époux et les conjoints de fait, d'autres mettent tous les couples dans le même panier. Bonne nouvelle pour les concubins!

par Annie Mathieu

Vous cohabitez avec votre conjoint depuis plus de trois ans? Un enfant est né de votre union? Plusieurs lois à caractère social ne font aucune distinction entre l'union de fait et le mariage, du moment que certains critères sont respectés. Et elles jouent un rôle primordial dans la protection des personnes et des familles.

C'est lors de l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, en 1975, que la discrimination sur l'état civil a été interdite. Un véritable coup de barre à la reconnaissance de l'union de fait dans les lois sociales!

Les facteurs considérés sont généralement la durée de la cohabitation ou la présence d'un enfant issu de l'union. Par exemple, la Loi sur le régime de rentes du Québec reconnaît les couples en union de fait s'ils vivent maritalement depuis au moins trois ans, ou depuis un an s'il y a un enfant né ou à naître. Certaines dispositions, notamment la répartition des revenus du travail au moment de la retraite, peuvent alors s'appliquer en cas de rupture.

Il faut cependant être prudent, car les lois sociales peuvent avoir des dispositions différentes à l'égard des conjoints de fait. De nombreux groupes de femmes ont d'ailleurs recommandé qu'elles soient harmonisées.

Quant aux régimes privés de retraite ou d'assurance maladie, ils définissent eux-mêmes la notion de conjoint. Il est important de connaître cette définition lorsque l'on signe avec une compagnie d'assurances.

Politique familiale

Au Québec, les mesures adoptées depuis 10 ans en matière de politique familiale, notamment la prime au travail, la mesure de soutien aux enfants et le Régime québécois d'assurance parentale, ne distinguent pas conjoints de fait et époux puisqu'un enfant est né de l'union. Le gouvernement a d'ailleurs mis en place plusieurs instruments qui découlent de ces politiques et s'appliquent à tous les parents, telle la perception automatique des pensions alimentaires.

L'étude du Conseil du statut de la femme *Maintenir le cap sur l'égalité de fait : réflexion sur certains enjeux en matière de politique familiale* l'a noté : grâce à ces mesures, les femmes de 25 à 44 ans avec des enfants d'âge préscolaire sont plus présentes que jamais sur le marché du travail. Même scénario chez les femmes responsables d'une famille monoparentale.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec amorce quant à elle une réflexion sur les impacts de la rupture chez les couples en union de fait qui ont des enfants. Le problème? « Les ruptures ont un impact financier important pour les femmes vivant en union libre », explique la directrice générale de la Fédération, Sylvie Lévesque. Tout n'est donc pas gagné pour les conjointes de fait.

De nombreuses lois confèrent un statut comparable aux conjoints de fait et aux époux, leur réservant ainsi un traitement similaire.

Voici les principales :

- Loi sur le régime de rentes du Québec
- Loi sur les impôts
- Loi de l'impôt sur le revenu
- Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale
- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Loi sur l'assurance automobile
- Loi visant à favoriser le civisme
- Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
- Loi sur l'aide juridique
- Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires

Sources : Éducaloi (www.educaloi.qc.ca); *Maintenir le cap sur l'égalité de fait : réflexion sur certains enjeux en matière de politique familiale*, Francine Lepage, Conseil du statut de la femme, juin 2007; Régie des rentes du Québec (www.rrq.gouv.qc.ca); ministère de la Justice du Canada (www.justice.gc.ca)

CAPITAL

Pas facile de gérer les finances dans un couple, surtout quand monsieur gagne plus que madame. Hélène Belleau, sociologue de la famille à l'Institut national de la recherche scientifique, a enquêté dans les foyers québécois pour savoir si couple et argent faisaient bon ménage.

par Hélène Sarrasin et Paule Belleau

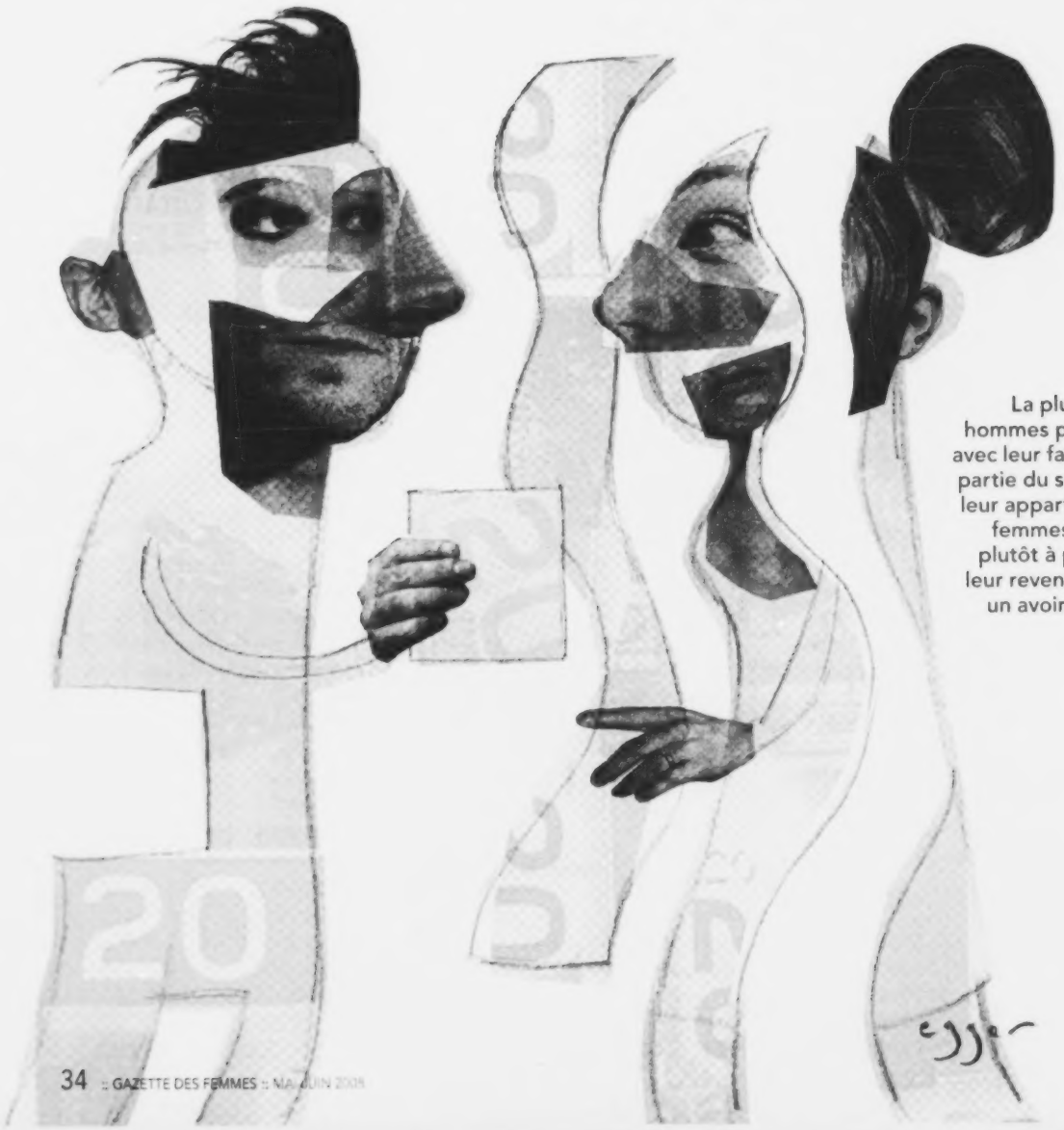

La plupart des hommes partagent avec leur famille une partie du salaire qui leur appartient. Les femmes tendent plutôt à percevoir leur revenu comme un avoir collectif.

AMOUREUX

Les longues vacances sont déjà à nos portes. En même temps qu'elle rêve avec plaisir à ces plages de nonchalance plus que méritées, Marie se débat contre de grosses bouffées de stress. Elle continue à payer toute seule le camp de musique que sa grande fréquente, son conjoint ne considérant pas cette dépense comme prioritaire. Sa voiture est en phase terminale. Les travaux sur la maison ont coûté plus cher que prévu. Comment expliquer à son Jules qu'elle n'aura pas les moyens de séparer moitié-moitié les dépenses de leur voyage en Italie ? Question d'en rajouter, elle se sent honteuse d'envier les dépenses personnelles somptueuses de son amoureux, qui gagne beaucoup plus qu'elle. Jusqu'ici, quelques discussions ponctuelles sur un achat ou un autre suffisaient dans son couple. Aujourd'hui, il lui faut le reconnaître, un vrai tête-à-tête s'impose…

L'époque où l'homme était le seul travailleur rémunéré de la maisonnée et où la femme se dévouait tout entière aux soins des enfants et aux tâches ménagères est bien révolue. On assume désormais conjointement le rôle de pourvoyeur dans les couples. Pourtant, les perceptions sont loin d'avoir bougé autant que l'égalité entre les sexes le laisse supposer, comme le démontre l'enquête de type qualitatif *La Gestion de l'argent au sein des couples du Québec*, menée par Hélène Belleau, sociologue de la famille à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Grâce à des entrevues individuelles avec des femmes et des hommes d'origine canadienne-française, mariés ou conjoints de fait et répartis au sein de 38 couples hétérosexuels et parentaux, l'équipe de sociologues a pu relever les différentes logiques qui sous-tendent la gestion de l'argent. Dans la moitié de ces couples, les deux conjoints ont été interrogés, ce qui a permis d'observer les divergences et les convergences dans les perceptions des partenaires. De plus, dans 15 des 38 couples, les femmes gagnaient davantage que leur conjoint, une proportion de plus de 39 %, alors que dans la population, c'est le cas de 25 % des couples. Ce choix visait à vérifier si les modes de gestion de l'argent diffèrent en fonction du genre du conjoint dont la rémunération est la plus élevée. Cette piste s'est avérée féconde.

C'est dans les couples dont la conjointe gagne un salaire plus élevé que la gestion financière est le plus souvent présentée comme une mise en commun des revenus.

L'enquête d'Hélène Belleau et de son équipe démontre que deux tendances se dessinent dans la manière dont les hommes et les femmes décrivent la gestion de l'argent dans leur ménage. Elles sont associées au genre, mais aussi aux écarts entre les revenus respectifs des conjoints.

Mon salaire, nos revenus

La première tendance se manifeste davantage dans le discours des hommes, qui considèrent pour la plupart que leur salaire leur appartient personnellement. Ils en placent une partie ou la totalité (particulièrement quand leurs revenus sont maigres) au service du ménage. Lorsque l'homme gagne plus que sa conjointe, la gestion de l'argent est plus fréquemment décrite comme un partage des dépenses.

L'autre tendance se révèle surtout chez les femmes, qui associent volontiers leur salaire à un avoir collectif. C'est dans les couples dont la conjointe gagne un salaire plus élevé que la gestion financière est le plus souvent présentée comme une mise en commun des revenus. Ces différences, on le comprend, ne sont pas anodines.

Dans un couple québécois, avoir un revenu moindre ne se traduit pas systématiquement par un pouvoir décisionnel diminué quant à la gestion financière, comme c'est le cas aux États-Unis et en Suède. Les personnes dont les revenus sont moins importants que ceux de leur douce moitié peuvent donc se prononcer sans restriction sur les décisions concernant les dépenses communes du ménage : achat d'une maison, d'un véhicule, etc. « Il faut cependant ajouter que le fait de gagner moins que leur conjoint amène les femmes à limiter grandement leurs dépenses personnelles », explique la chercheuse.

Faux gage d'égalité

L'équipe de recherche de l'INRS a élaboré quatre catégories de modes de gestion de l'argent dans les couples.

Le partage des dépenses moitié-moitié avec réserves séparées (tableau, ligne 1) est utilisé par 12 des 38 couples interrogés. Il implique que chacun paie la moitié des dépenses familiales : logement, électricité, nourriture, etc. Les « réserves » de chacun – l'argent qui reste lorsque les dépenses communes sont payées – sont gérées individuellement pour les dépenses personnelles.

Six couples partagent les dépenses au prorata des revenus, avec réserves séparées (tableau, ligne 2). Cette catégorie ne compte aucun couple dont la femme gagne le salaire le plus élevé. Les partenaires mettent au service des dépenses communes le même pourcentage de leurs revenus, et, comme dans la catégorie précédente, gèrent individuellement leurs réserves.

Beaucoup de femmes dont le couple utilise l'un de ces modes de gestion subissent des inégalités structurelles, qui maintiennent des écarts entre les revenus des hommes et des femmes. En raison d'un salaire moins élevé, les femmes bénéficient d'un train de vie inférieur à celui de leur conjoint, qui peut se permettre davantage de dépenses personnelles et d'épargne, et ce, même quand les dépenses communes sont assumées au prorata des revenus. Une personne utilisant 50 % d'un salaire annuel de 100 000 $ pour assumer les dépenses communes aura toujours plus d'argent à dépenser pour ses besoins individuels qu'une personne qui fournit aussi 50 % d'un salaire de 35 000 $. Ces inégalités ne dépendent pas de situations individuelles : elles sont inscrites dans la culture même de notre société, qui accorde plus de valeur aux travaux habituellement réservés aux hommes qu'aux emplois traditionnellement occupés par les femmes.

De plus, « compte tenu de l'écart de revenu entre les partenaires, ces femmes doivent parfois réduire grandement leurs dépenses personnelles pour arriver à payer leur part. La récurrence avec laquelle elles insistent sur l'importance d'être autonome financièrement est à souligner, écrit Hélène Belleau. Plusieurs expriment qu'elles éprouveraient une perte d'autonomie s'il fallait conjuguer leurs avoirs avec ceux de leur conjoint ».*

Et c'est bien là que le bât blesse. Les valeurs d'égalité et d'autonomie sont évoquées pour expliquer l'utilisation de ces deux modes de gestion. Or, dans les faits, les femmes se donnent surtout la liberté de rationaliser leurs dépenses, de compter leurs sous, et les hommes, celle de dépenser et d'économiser. Dans l'organisation financière des ménages, les iniquités salariales – qui dépendent largement de facteurs sociaux – deviennent des problèmes féminins personnels.

Tous pour un, et...

Les 20 autres couples de l'échantillon gèrent leur argent selon le mode de mise en commun des avoirs (tableau, lignes 3 et 4), certains excluant les réserves (7 couples), d'autres les incluant (13 couples). Dans ces deux catégories, on trouve 12 des 15 couples dont les femmes ont des revenus supérieurs à ceux des hommes. La valeur de générosité inculquée aux femmes est ici manifeste. Toujours dans ces deux catégories, six couples sont dans la situation inverse, l'homme gagnant des revenus plus élevés que sa

Mode de gestion dans les couples	$H > $F	$H = $F	$F > $H	Sous-total
Partage des dépenses moitié-moitié avec réserves séparées	5	4	3	12
Partage des dépenses au prorata des revenus avec réserves séparées	5	1	0	6
Mise en commun des avoirs excluant les réserves	2	0	5	7
Mise en commun des avoirs incluant les réserves	4	2	7	13
Total des couples en fonction des écarts de revenus entre hommes et femmes	**16**	**7**	**15**	**38**

Source : *La Gestion de l'argent au sein des couples du Québec*, INRS, 2007

* **Pour en savoir davantage :**

Hélène Belleau, « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs : les comptes conjugaux des ménages québécois », dans Hélène Belleau et Caroline Henchoz (dir.), *L'Usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux* (à paraître en 2008), L'Harmattan, p. 116-151.

partenaire, alors que dans deux autres couples, les partenaires jouissent de revenus équivalents.

Lorsque les avoirs sont mis en commun mais que les réserves sont exclues, les conjoints dont les revenus sont les plus élevés se présentent comme plus dépensiers ou dépensières, alors que leurs partenaires se disent plutôt « frugaux » ou adeptes de la simplicité volontaire. « Malgré les leurres du langage, on oublie rarement d'où vient l'argent et qui en est le ou la propriétaire », observe M^me^ Belleau.

> « Malgré les leurres du langage, on oublie rarement d'où vient l'argent et qui en est le ou la propriétaire. »
>
> Hélène Belleau

Quand il est question de la mise en commun des avoirs incluant les réserves, la chercheuse attire l'attention sur l'une des conclusions les plus importantes de cette enquête : seul ce mode de gestion correspond au concept de « revenu familial, un revenu partagé par les deux conjoints et destiné au fonctionnement de l'unité familiale ». Ce concept est à la base de l'administration des programmes gouvernementaux et sous-entend une distribution équitable des ressources financières dans la famille. Nous avons vu que dans cette enquête, 13 des 38 couples mettent en commun leurs revenus et séparent en parts équivalentes les réserves. Mais l'échantillon comptant beaucoup plus de couples dont les écarts de salaires sont à l'avantage des femmes que dans la population en général, il est clair que le revenu familial est une réalité pour une faible proportion de la population seulement.

« Il est intéressant de remarquer que contrairement à ce qu'on pourrait croire, le statut du couple, marié ou conjoint de fait, n'influence pas la manière dont est décrite l'organisation financière du ménage. Les couples mariés et les conjoints de fait se répartissent également dans les différentes catégories », souligne aussi Hélène Belleau.

Tabou protecteur

Comment expliquer que les discours, qui correspondent aux idéaux de partage, de générosité, d'égalité, mais aussi d'autonomie et d'indépendance, puissent donner lieu à des situations économiques parfois très éloignées de ces aspirations ? Hélène Belleau en a long à dire à ce sujet. « Le tabou entourant la question se construit autour de

À LIRE

Plus de 150 capsules sont rassemblées dans cet ouvrage afin d'éclairer les couples dans leurs choix financiers et juridiques quotidiens. Les auteures, l'une notaire, l'autre planificatrice financière, prodiguent leurs conseils sur les situations délicates de la vie dans un style simple et plein d'humour. Une lecture à partager avec sa douce moitié.

Denise Archambault et Lison Chévrefils, *Les bons comptes font les bons couples*, Les Éditions Transcontinental, 2006, 215 p.

CONDUCTRICE D'ENGIN DE CHANTIER EN 2006

Durée de recherche d'emploi

	Nombre de diplômés	27 semaines	Salaire hebdo brut
FEMMES	10		733 $
HOMMES	145	9 semaines	940 $

Le Conseil d'Intervention pour l'Accès des Femmes au Travail agit pour que l'égalité devienne réalité

CIAFT - 110 Sainte-Thérèse - Bureau 403, Montréal, QC H2Y 1E6 - Tél. 514 954 0220 - www.femmesautravail.qc.ca

VOS FINANCES À LA LOUPE

Voici quelques questions à vous mettre sous la dent pour évaluer la gestion des finances de votre couple. Oserez-vous y répondre avec votre partenaire ?

- La gestion de l'argent s'est-elle modifiée dans votre couple au fil des ans ?
- Tenez-vous compte de votre statut de personnes mariées ou non pour gérer l'argent du ménage ?
- Qu'advient-il de l'argent qui n'est pas mis en commun dans votre couple ?
- Quelle serait votre réaction si votre conjoint ou conjointe faisait des dépenses extravagantes ?
- Assumez-vous personnellement des dépenses familiales que votre conjoint ou conjointe juge superflues ?
- À quoi est utilisé l'argent supplémentaire lorsque le revenu familial augmente dans votre ménage ?

l'idéal de partage et de solidarité auquel adhèrent les amoureux et sur la menace de rupture à laquelle peut conduire un différend au sujet de l'argent. »

> C'est au début de la relation amoureuse, puis lorsqu'un enfant est attendu que les discussions sur la gestion de l'argent sont les plus fréquentes.

C'est au début de la relation amoureuse, puis lorsqu'un enfant est attendu que les discussions sur la gestion de l'argent sont les plus fréquentes. Ces périodes correspondent à des moments où d'importantes décisions sont prises : achat d'une maison, aménagement du logis, congés parentaux, etc. On ne s'étonne pas d'apprendre que ce sont les femmes qui abordent les questions d'argent, leurs

MONNAIE D'ÉCHANGE

« Chéri, as-tu payé le compte d'Hydro ? » « Combien je te dois pour les courses ? » « Pourrais-tu me faire un chèque pour me rembourser le loyer ? » C'est bien connu, l'argent est l'une des principales sources de conflits au sein des couples. Et vous, trouvez-vous difficile de parler d'argent avec votre douce moitié ?

Propos recueillis par Annie Mathieu

« Oui, je crois que ça peut être difficile. L'argent touche une partie très personnelle de soi-même, vient affecter l'ego (la capacité de gagner). Et il représente la sécurité. »

Celine, 58 ans, assistante administrative

« Si un couple a de la difficulté à parler d'argent, c'est qu'il souffre probablement d'un problème de communication plus profond. »

Isabelle, 38 ans, adjointe juridique

« Oui, je trouve qu'il est difficile de parler d'argent. Mon conjoint et moi, on gère nos finances individuellement et on ne se sent pas encore prêts à avoir un compte en banque commun ou conjoint. Or, les dettes et les épargnes ne sont pas partagées. Si on veut faire un voyage, mais que l'autre ne peut pas se le payer, il faut partir tout seul ou pas du tout ! »

Mélanie, 27 ans, architecte

VOS FINANCES À LA LOUPE

Voici quelques questions à vous mettre sous la dent pour évaluer la gestion des finances de votre couple. Oserez-vous y répondre avec votre partenaire ?

- La gestion de l'argent s'est-elle modifiée dans votre couple au fil des ans ?
- Tenez-vous compte de votre statut de personnes mariées ou non pour gérer l'argent du ménage ?
- Qu'advient-il de l'argent qui n'est pas mis en commun dans votre couple ?
- Quelle serait votre réaction si votre conjoint ou conjointe faisait des dépenses extravagantes ?
- Assumez-vous personnellement des dépenses familiales que votre conjoint ou conjointe juge superflues ?
- À quoi est utilisé l'argent supplémentaire lorsque le revenu familial augmente dans votre ménage ?

l'idéal de partage et de solidarité auquel adhèrent les amoureux et sur la menace de rupture à laquelle peut conduire un différend au sujet de l'argent. »

> C'est au début de la relation amoureuse, puis lorsqu'un enfant est attendu que les discussions sur la gestion de l'argent sont les plus fréquentes.

C'est au début de la relation amoureuse, puis lorsqu'un enfant est attendu que les discussions sur la gestion de l'argent sont les plus fréquentes. Ces périodes correspondent à des moments où d'importantes décisions sont prises : achat d'une maison, aménagement du logis, congés parentaux, etc. On ne s'étonne pas d'apprendre que ce sont les femmes qui abordent les questions d'argent, leurs

MONNAIE D'ÉCHANGE

« Chéri, as-tu payé le compte d'Hydro ? » « Combien je te dois pour les courses ? » « Pourrais-tu me faire un chèque pour me rembourser le loyer ? » C'est bien connu, l'argent est l'une des principales sources de conflits au sein des couples. Et vous, trouvez-vous difficile de parler d'argent avec votre douce moitié ?

Propos recueillis par Annie Mathieu

« Oui, je crois que ça peut être difficile. L'argent touche une partie très personnelle de soi-même, vient affecter l'ego (la capacité de gagner). Et il représente la sécurité. »

Céline, 58 ans, assistante administrative

« Si un couple a de la difficulté à parler d'argent, c'est qu'il souffre probablement d'un problème de communication plus profond. »

Isabelle, 38 ans, adjointe juridique

« Oui, je trouve qu'il est difficile de parler d'argent. Mon conjoint et moi, on gère nos finances individuellement et on ne se sent pas encore prêts à avoir un compte en banque commun ou conjoint. Or, les dettes et les épargnes ne sont pas partagées. Si on veut faire un voyage, mais que l'autre ne peut pas se le payer, il faut partir tout seul ou pas du tout ! »

Melanie, 27 ans, architecte

conditions économiques étant davantage affectées par l'arrivée des enfants que celles de leur conjoint. « Pour ne pas se sentir dépendantes financièrement, certaines femmes vont jusqu'à s'endetter auprès de leur partenaire lorsqu'elles sont en congé de maternité et que leurs revenus sont diminués », explique la chercheuse.

À la question « comment le choix de l'organisation financière s'est-il fait dans votre ménage », la plupart des participantes et participants à l'enquête ont répondu que « les choses se mettent en place naturellement [...] et les discussions se font principalement autour des choix ponctuels de consommation sur une base très irrégulière. Les femmes, parce que leurs revenus sont plus faibles, préfèrent limiter leurs dépenses plutôt que d'entrer dans des discussions avec leur conjoint et défendre leur intérêt personnel. Inversement, le conjoint peut très bien définir certaines dépenses comme étant collectives afin de taire leur nature individuelle ». Les femmes sont aussi celles qui expriment le plus d'insatisfaction par rapport à l'organisation financière. Si, dans les couples, le pouvoir économique est bel et bien présent, il se fait invisible...

Une note positive perce tout de même. Selon la chercheuse, le seul fait de répondre aux questions de l'équipe de recherche a permis à plusieurs participants et participantes de réaliser à quel point la situation financière de leur couple était loin de ressembler à l'idéal qu'ils s'étaient fixé au début de leur relation. Une réaction normale quand on sait que les discussions approfondies sur ce sujet sont très rarement à l'ordre du jour.

Pourtant, faire le point régulièrement et apporter les ajustements nécessaires à un partage équitable des dépenses et des revenus sont autant de pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Chose certaine, Marie devra s'asseoir avec son Jules si elle ne veut pas se laisser ronger par le stress... et rater son voyage en Italie.

CE DOSSIER VOUS FAIT RÉAGIR ?

Faites-nous parvenir vos commentaires !

- gazette@csf.gouv.qc.ca
- *Gazette des femmes*
  Conseil du statut de la femme
  800, place D'Youville, bureau 300
  Québec (Québec) G1R 6E2

« Il y en a toujours un qui est plus économe que l'autre, qui oublie de payer les comptes, qui gagne un peu plus ou que la question préoccupe davantage parce que nous n'avons pas tous reçu la même éducation par rapport à l'argent. Donc oui, cela peut créer des tensions. »

Maryline, 28 ans, designer

« Non, ce n'est pas difficile. Si mon mari dépense trop, je lui dis, mais il gagne beaucoup plus que moi, alors il peut se le permettre. S'il s'étonne parfois d'une dépense que j'ai faite, il le mentionnera, mais il ne me le reprochera pas. Je ne sais pas ce qu'il fait de tout son argent, mais ça ne me dérange pas. »

Dominique, 60 ans, travailleuse autonome

« Oui, surtout lorsqu'on n'en gagne pas soi-même ! »

Anne Marie, 31 ans, mère au foyer

« En 10 ans de vie commune, j'ai appris que parler d'argent était une source de déception. Je n'aborde plus la question. »

Françoise, 44 ans, enseignante

« Non, ce n'est pas difficile de parler d'argent dans mon couple. Mais je peux concevoir que ça puisse l'être pour certains en raison de facteurs tels que les différences entre les revenus, la jalousie, l'égoïsme, la générosité déplacée, le besoin de se sentir "pourvoyeur" ou "pourvoyeuse" ou, à l'inverse, "entretenu(e)", etc. »

Céline, 28 ans, architecte

« L'argent occasionne souvent des discussions qui peuvent dégénérer en chicanes si on ne sait pas gérer le conflit et si on mêle valeurs et besoins à la discussion. L'un veut dépenser l'argent en voyages, l'autre veut l'utiliser pour une nouvelle maison ou une plus grosse auto. Donc, l'un finit par trouver que l'autre ne dépense pas comme il devrait, il a l'impression d'être le seul à combler certains besoins du couple – qui sont probablement seulement les siens –, et il y a conflit. Voilà pourquoi il est important d'établir nos priorités, de discuter budget et d'établir un ratio de dépenses de couple versus un montant pour nos dépenses personnelles "privées"... et de s'entendre sur le ratio ! »

Mylène, 29 ans, analyste en informatique

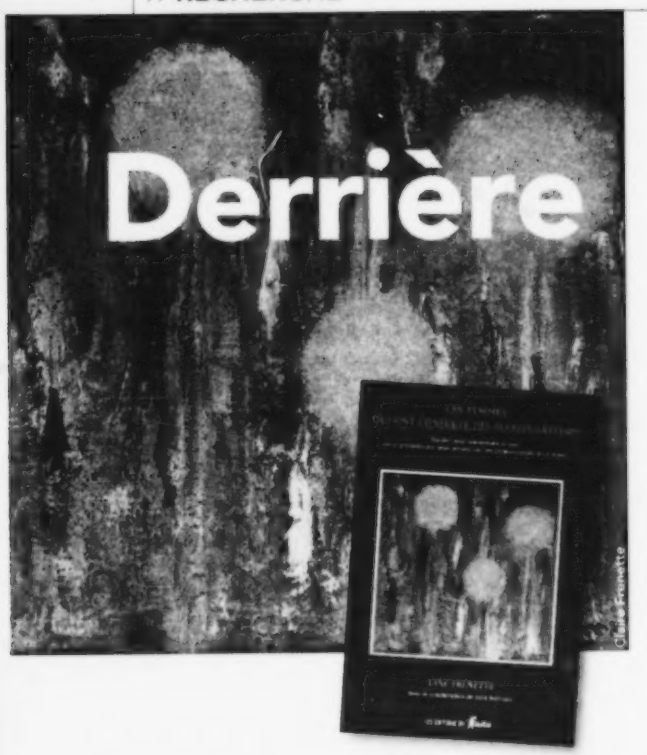

la porte close

La relation avec un psy peut parfois tourner au cauchemar. Lyse Frenette lève le voile sur le délicat sujet des abus des thérapeutes sur leurs clientes.

par Julie Rose Vézina

Elle a 20, 30 ou 40 ans, est étudiante ou engagée dans sa vie professionnelle. Un jour, un événement la bouscule sur le plan émotif. Afin de retrouver son équilibre, elle décide de consulter un psychologue ou un psychothérapeute. Situation classique, sauf que l'on évalue que dans 1 cas sur 10, le professionnel rencontré dépassera les limites de la relation thérapeutique et incitera sa cliente à vivre une relation d'intimité sexuelle avec lui. Honte, angoisse, dépression… Les effets dévastateurs de ce manque d'éthique sont nombreux pour la victime. Après plus de 20 ans de pratique et une thèse de doctorat en psychologie, Lyse Frenette publie *Ces femmes qui ont consulté des manipulateurs*, un ouvrage sur l'expérience de Québécoises qui ont vécu ce crime derrière la porte close.

Quels sont les motifs qui vous ont amenée à choisir cette question pour votre thèse ?

J'ai moi-même vécu cette expérience il y a plus de 30 ans avant d'entreprendre mes études en psychologie. Il m'aura fallu des années de thérapie pour comprendre les conséquences néfastes que cela avait eues sur moi.

Pour les besoins de ma thèse, j'ai dû cibler un échantillon limité, par exemple des femmes qui n'avaient pas vécu d'inceste et qui avaient consulté des psychologues. Et en raison de règles éthiques américaines strictes, j'ai dû m'assurer qu'elles avaient déjà consulté un deuxième thérapeute. Elles ont pu parler concrètement et en détail de leur expérience dans les entrevues que j'ai menées. Cela m'a permis de comprendre comment l'agression s'est immiscée, les émotions que ressentaient les victimes et les effets sur leur vie.

Chez ces femmes victimes d'abus, y a-t-il une faille similaire que ces thérapeutes exploitent ?

Oui, leur état de vulnérabilité. Les femmes exploitées sexuellement en thérapie arrivent en consultation avec des histoires semblables : elles ont vécu des relations incestueuses ou ont souffert

EXTRAIT

« Des psychanalystes ont construit des théories autour de l'envie du pénis selon lesquelles les femmes auraient une attitude séductrice innée face aux hommes de pouvoir car elles désirent s'emparer du pouvoir phallique de leur père. Des psychanalystes ont également théorisé sur le masochisme féminin : les femmes peuvent accepter de se faire exploiter pendant des années, leur compassion féminine expliquant leur incapacité à quitter des relations abusives. Les croyances populaires et les théories psychanalytiques ont été invoquées pendant un certain temps, pour "protéger" les professionnels abuseurs. Toutefois, de telles rationalisations risquent maintenant d'être qualifiées de sexistes et elles ne sont plus que très rarement utilisées.

Il serait toutefois justifié de s'attendre à ce que des professionnels, dont les activités consistent à mieux comprendre les êtres humains et à les aider, soient plus conscients des effets des rôles sexuels stéréotypés et deviennent ainsi des agents de changement aptes à aider les hommes et les femmes à se libérer du carcan des stéréotypes pour trouver de nouvelles façons de penser et de se comporter qui leur procureraient plus de satisfaction dans leur vie personnelle et professionnelle. »

de négligence parentale. Les Québécoises de ma recherche n'ont pas subi d'inceste, mais leurs récits démontrent soit que leurs parents les empêchaient d'exprimer leurs émotions, soit qu'ils exigeaient qu'elles se conforment au stéréotype de la « petite fille gentille et douce », soit qu'ils leur exprimaient de l'indifférence, voire du mépris, soit qu'ils brillaient par leur absence.

Ces femmes consultent pour un motif précis, mais elles arrivent avec leurs blessures d'enfance : elles n'ont pas appris à se connaître, à exprimer leurs besoins, à se faire confiance. Elles ne sont donc pas aptes à remettre en question ou à confronter la compétence d'un professionnel dont le statut social et le rôle sont reconnus. Elles tentent d'étouffer leurs sensations désagréables en se disant que c'est le professionnel – et non elles – qui sait et qui a les compétences pour mener à bien la démarche thérapeutique.

Quel genre d'hommes sont ces professionnels ?

Il n'y a pas un seul genre d'abuseur, comme il n'y a pas un seul scénario d'abus. Certains thérapeutes n'ont pas une formation adéquate, d'autres sont en détresse personnelle ou vivent des troubles psychiques plus graves. D'où l'importance d'exiger que tous les psychothérapeutes aient suivi une thérapie personnelle préalable. Dans plusieurs États des États-Unis, les psychologues doivent, dès la fin de leurs études, effectuer 1000 heures de thérapie avec des clients, pendant lesquelles ils sont supervisés par un professionnel d'expérience. Au Québec, on considère que le doctorat prépare adéquatement à la pratique de la psychothérapie. Or, après avoir fait toutes mes études, je peux témoigner que c'est en supervision avec un thérapeute d'expérience à Montréal, puis en formation à San Diego avec Erving et Miriam Polster, des sommités mondiales en Gestalt thérapie, que j'ai appris le plus. Le psychothérapeute a besoin de notions théoriques, mais il est essentiel qu'il connaisse ses propres blessures psychologiques. Le psychothérapeute est, d'abord et avant tout, son propre instrument de travail.

Quelles solutions vous apparaissent prioritaires pour contrer le problème des abus sexuels commis par des thérapeutes ?

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'avoir une instance neutre où les victimes peuvent porter plainte. Pour l'instant, elles doivent s'adresser à l'ordre professionnel, la « famille professionnelle » de leur abuseur. Au moment de l'enquête, l'ordre est en conflit d'intérêts flagrant.

Avec Yvon Rodrigue, je propose dans mon livre plusieurs pistes d'action à l'intention du gouvernement : protéger et informer le public, soutenir les victimes et sanctionner ce type de crime. M. Rodrigue a participé à de nombreux comités interministériels sur la prévention des problèmes relatifs à la santé. Il est important que les ministères reconnaissent que les contacts sexuels entre thérapeutes et clientes sont des pratiques ancrées dans certaines attitudes sexuelles stéréotypées dont il faut se libérer.

Lyse Frenette (avec la collaboration d'Yvon Rodrigue),
Ces femmes qui ont consulté des manipulateurs,
Éditions du Fada, 2008, 261 p.

Pour en savoir plus, consultez :

- **Le guide d'information *Les Rapprochements sexuels entre un professionnel de la santé et un ou une cliente*, produit par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes**
- **Le site www.aqpv.ca**

Collectivement
pour un monde
différent
et l'éducation en est la clé
www.csq.qc.net

Centrale des syndicats du Québec
CSQ

OÙ SONT LES FEMMES À L'ONU ?

Quand on pense à l'Organisation des Nations Unies, des mots comme *paix, diplomatie, développement* nous viennent en tête. On s'imagine une grande salle dont les sièges sont occupés par de hauts responsables… majoritairement vêtus de complets-cravates. Paix, diplomatie, développement… égalité ?

par Annie Mathieu

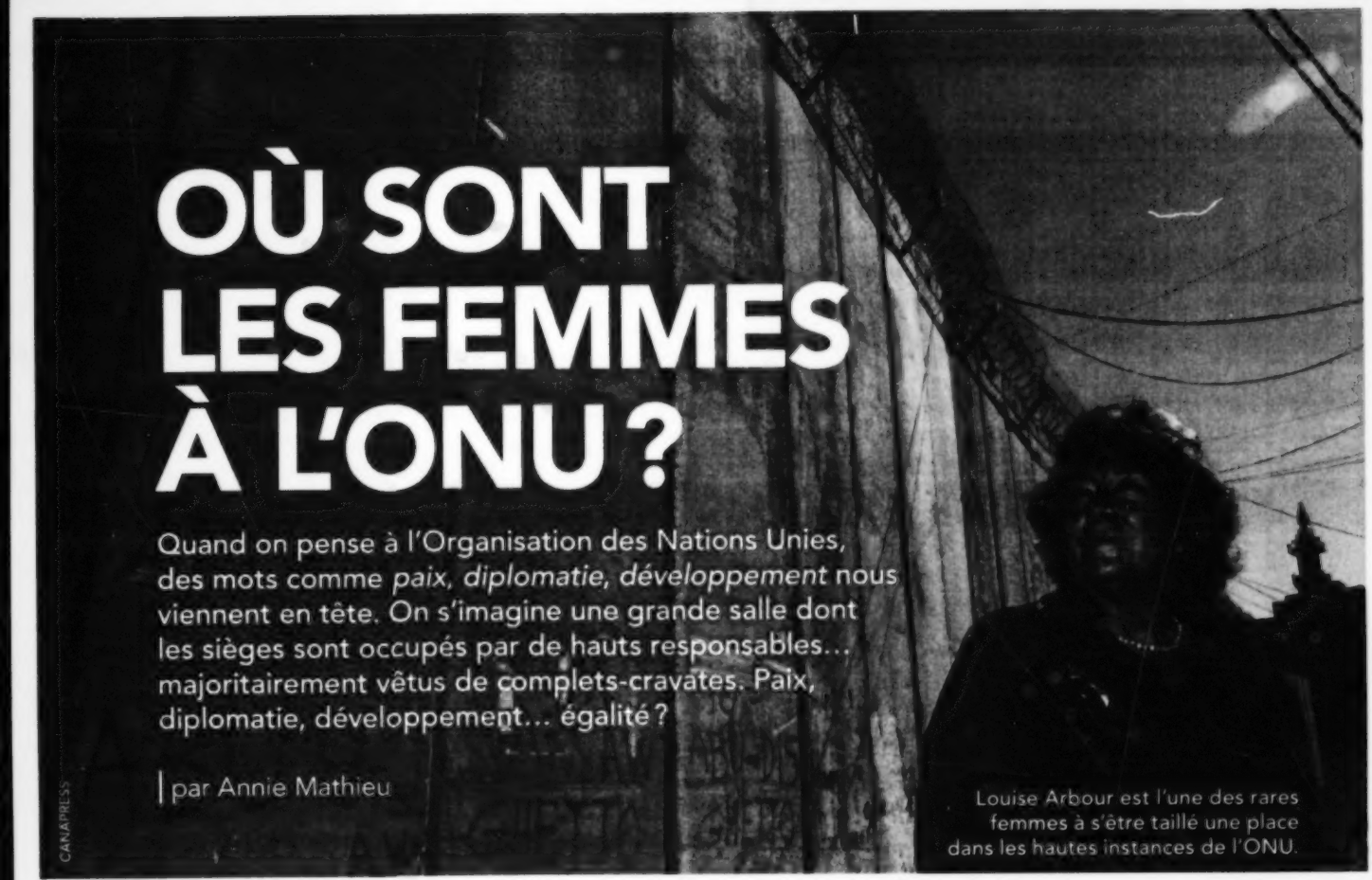

CANAPRESS

Louise Arbour est l'une des rares femmes à s'être taillé une place dans les hautes instances de l'ONU.

Les Québécoises Louise Arbour, haute-commissaire aux droits de l'homme, et Louise Fréchette, ex-vice-secrétaire générale des Nations Unies, sont deux des rares femmes à avoir respiré l'air des hauteurs de la diplomatie onusienne. L'ascension est difficile pour les dames : même si elles parviennent au camp de base en proportion égale par rapport aux hommes – elles occupent 50 % des postes moins élevés –, elles ne représentent que 15 % du groupe qui escalade le sommet.

Pourtant, lorsqu'il a été nommé secrétaire général des Nations Unies en octobre 2006, Ban Ki-moon a affirmé sa volonté de « diriger par l'exemple », soulignant l'importance d'une meilleure représentation des femmes dans les instances de l'ONU, notamment aux échelons élevés. Croit-il qu'il faut les solliciter davantage ou dégager la route des obstacles qui l'obstruent ? La question demeure entière.

Reste que Ban Ki-moon n'a rien inventé. Cette priorité a été votée par les pays membres de l'ONU dès l'Assemblée générale de 1988. L'adoption d'une résolution avait permis de mettre sur pied le bureau du Point focal pour les femmes à l'ONU, mandaté par l'Assemblée générale pour suivre la question de la parité au sein de l'Organisation. Mais elle avait surtout permis d'écrire noir sur blanc que les Nations Unies devaient jouer un rôle de leader pour les États membres avec une représentation exemplaire des femmes dans tous les emplois.

L'objectif fixé : une représentation de 50 % dans toutes les catégories de postes pour l'an 2000, sauf celles des rangs supérieurs, pour lesquels l'échéancier était établi à 2015. Mais au rythme de croisière actuel, la parité dans l'ensemble de l'Organisation ne sera atteinte qu'en 2120, soit dans 112 ans !

Météo politique

Au Secrétariat de New York comme dans tous les organismes et instituts spécialisés de l'ONU, les postes les plus élevés sont soumis au vote des États membres, tandis que ceux des catégories inférieures sont pourvus par une direction des ressources humaines. Y aurait-il une corrélation entre la faible représentation des femmes aux postes les plus élevés et le fait que les titulaires sont désignés par les États membres ?

Lobbying, jeux de coulisses et autres pressions politiques sont monnaie courante dans cette organisation qui compte 192 pays et autant d'intérêts divergents. Conséquence : à l'approche des hauteurs, un vent favorable peut souffler pour un candidat, qui gravira plus aisément une marche ou deux dans la hiérarchie onusienne. Sans faire la pluie et le beau temps de l'Organisation, les États membres peuvent tout de même agir sur le temps qu'il fera, particulièrement dans les bureaux où les décisions sont prises.

« Si l'objectif de l'an 2000 n'a pas été atteint, c'est tout simplement parce que les Nations Unies sont le miroir de la représentation des femmes dans les différents systèmes politiques du monde », constate Anick Druelle, docteure en sociologie et auteure de la thèse *Mouvements de femmes et mondialisation capitaliste : pratiques et discours au sein des Conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes, 1975-1995*. Une vision que partage la chef du bureau du Point focal pour les femmes à New York, Aparna Mehrotra : « Dans plusieurs domaines, l'ONU reflète l'attitude de la planète. Manifestement, le monde n'est pas encore arrivé à l'étape où l'égalité est une valeur prédominante. »

« Les pressions politiques peuvent jouer un grand rôle dans les nominations même si la décision finale revient toujours au secrétaire général. Je crois toutefois que nos systèmes administratifs et de justice peuvent aider à atteindre un niveau d'égalité de loin supérieur à ce qui prévaut actuellement », ajoute M^me^ Mehrotra.

Les moyens de ses ambitions

« Il est faux de dire qu'il n'y a pas de femmes à l'ONU », affirme énergiquement la Québécoise Louise Fréchette, bras droit de Kofi Annan de 1998 à 2006. « J'ai travaillé avec des femmes admirables comme Gro Brundtland, qui était à la tête de l'Organisation mondiale de la santé, et Thoraya Obaid, une Saoudienne qui dirige le Fonds des Nations Unies pour la population. »

Première vice-secrétaire générale, M^me^ Fréchette a été pressentie lors de la création du poste par le secrétaire général en personne, qui est venu la chercher pour l'avoir à ses côtés. « Il peut décider que c'est sa priorité et remuer mer et monde pour trouver des femmes comme principales collaboratrices, mais ce n'est pas toujours facile de dénicher des candidates », mentionne la diplomate de formation, aujourd'hui titulaire d'une chaire de recherche au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale à Waterloo, en Ontario.

« Dans le réservoir des candidatures, le nombre de femmes est nettement inférieur à celui des hommes », poursuit l'ex-numéro deux de l'ONU. Autrement dit, les pays ne présentent pas, ou peu, de candidatures féminines. Une explication à laquelle adhère M^me^ Mehrotra : « Il semblerait qu'effectivement, les États membres ne mettent pas suffisamment de femmes sur les listes. En même temps, certaines ont été portées à l'attention des dirigeants mais n'ont pas été choisies ! Soudainement, n'importe quel autre facteur devient important. Selon l'attitude du gestionnaire, l'implantation des politiques égalitaires se retrouve, bien souvent, au bas de la liste des priorités », dénonce celle qui croit aussi que les femmes ne font tout simplement pas partie des réseaux de décideurs.

« Le nombre de femmes ayant l'expérience recherchée pour certains postes est limité, renchérit M^me^ Fréchette. Que ce soit dans les pays développés ou en développement, on trouve relativement peu de femmes ayant occupé des postes de ministre ou de sous-ministre. Et les "bons" pays ne sont pas toujours ceux auxquels on pense », insiste-t-elle, faisant allusion à des nations comme l'Allemagne ou la France, peu exemplaires en matière de représentation diplomatique féminine comparativement à d'autres, notamment certains pays de l'ex-URSS.

AFP

Louise Fréchette aux côtés de Kofi Annan alors qu'elle était vice-secrétaire générale de l'ONU.

L'ABC DES POSTES À L'ONU

Au Secrétariat des Nations Unies et dans tous les organismes et instituts de l'Organisation, les fonctions qui requièrent un diplôme universitaire sont divisées en trois catégories principales : les postes de professionnels, de cadres supérieurs ou directeurs et de haute direction, qui portent différents noms selon l'organisme. Il est plus souvent question de secrétaire général adjoint (USG, *Under-Secretary-General*) ou de sous-secrétaire général (ASG, *Assistant Secretary-General*).

Les critères d'attribution des postes : la qualification des candidats, la répartition géographique (pour s'assurer que les employés viennent d'une majorité de pays) et le genre.

LES FEMMES NE SONT PAS LÉGION

Les postes de haute responsabilité aux Nations Unies sont souvent pourvus par d'anciens diplomates ou élus au sein des ministères des Affaires étrangères des différents pays.

Dans l'armée des envoyés outre-mer, les représentantes du gouvernement canadien ne sont pas légion. Mais le Canada se classe parmi les chefs de file à ce chapitre. Selon Louise Fréchette, ex-vice-secrétaire générale des Nations Unies, elles sont aujourd'hui nombreuses – voire majoritaires – à grossir les rangs de la fonction publique canadienne comme agentes du service extérieur.

Avant d'applaudir au débarquement d'un détachement plus important de femmes dans les postes de chef des différentes missions canadiennes à l'étranger, il faudra toutefois s'armer de patience. Plus de 20 ans de carrière comme fonctionnaire précèdent souvent l'accès à ces fonctions.

AU CANADA

Il y a 133 postes de chef de mission au ministère des Affaires étrangères : 32 sont occupés par des femmes, 93 par des hommes et 8 sont vacants. Ils se répartissent dans les ambassades, les hauts commissariats, les consulats généraux et les consulats.

Dans l'histoire du Canada, deux femmes ont été ministres des Affaires étrangères (poste créé en 1909 sous le nom de ministre des Affaires extérieures) : Flora MacDonald de 1979 à 1980 et Barbara McDougall de 1991 à 1993.

AU QUÉBEC

Les missions à l'étranger prennent la forme de délégations générales, de délégations et de bureaux du Québec à l'étranger.

La répartition des femmes parmi le personnel des missions est la suivante :

- Délégués généraux : 2/7
- Délégués : 2/4
- Chefs de poste, bureaux du Québec à l'étranger : 6/18

Deux femmes ont été ministres des Relations internationales depuis la création de ce ministère québécois il y a 40 ans : Louise Beaudoin de 1998 à 2003 et Monique Gagnon-Tremblay, actuellement en poste.

Il n'y aurait donc pas suffisamment de femmes qualifiées pour occuper ces postes? Pour Aparna Mehrotra, cette explication ne tient pas debout. « C'est ce que les gens disent, mais regardez l'exemple de la Norvège, où l'on a servi le même argument pour justifier le manque de femmes dans les conseils d'administration. Lorsque le gouvernement a rendu la parité obligatoire, on les a trouvées! »

L'explication traditionnelle selon laquelle les femmes suffisamment qualifiées ne sont pas prêtes à plier bagage en direction d'un bureau ou un autre des Nations Unies est aussi mentionnée pour justifier les disparités. « C'est le problème des postes à haute responsabilité, aux Nations Unies ou ailleurs. On ne peut pas faire du 9 à 5. On n'est pas diplomate en restant à la maison! C'est un défi autant pour les hommes que pour les femmes », croit M^me^ Fréchette.

Un rapport sur l'« amélioration » de la situation des femmes à l'ONU entre le 1^er^ juillet 2004 et le 30 juin 2006 révèle que « dans les organismes des Nations Unies comme au Secrétariat, une stagnation de la représentation des femmes a été constatée chez les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, caractérisée par une amélioration négligeable et parfois même une régression ». Il ressort notamment de l'enquête que nombre des personnes interrogées estiment que les politiques visant l'égalité entre les sexes et la parité au sein de l'Organisation favorisent indûment les femmes.

La controverse autour de cette question permet de comprendre les autres difficultés qui nuisent à la réalisation de la parité. Parmi elles, on mentionne que les directeurs n'ont pas l'obligation de rendre des comptes et que les chefs de division et de bureau se déresponsabilisent par rapport à l'atteinte des objectifs fixés par les fonctionnaires. Quant aux mesures visant à concilier carrière et vie personnelle, elles sont toujours considérées incompatibles avec la promotion professionnelle et perçues comme un obstacle à l'efficacité et à la productivité. Les mesures insuffisantes pour faciliter la mobilité des fonctionnaires de sexe féminin figurent aussi au nombre des obstacles évoqués.

LES FEMMES NE SONT PAS LÉGION

Les postes de haute responsabilité aux Nations Unies sont souvent pourvus par d'anciens diplomates ou élus au sein des ministères des Affaires étrangères des différents pays.

Dans l'armée des envoyés outre-mer, les représentantes du gouvernement canadien ne sont pas légion. Mais le Canada se classe parmi les chefs de file à ce chapitre. Selon Louise Fréchette, ex-vice-secrétaire générale des Nations Unies, elles sont aujourd'hui nombreuses – voire majoritaires – à grossir les rangs de la fonction publique canadienne comme agentes du service extérieur.

Avant d'applaudir au débarquement d'un détachement plus important de femmes dans les postes de chef des différentes missions canadiennes à l'étranger, il faudra toutefois s'armer de patience. Plus de 20 ans de carrière comme fonctionnaire précèdent souvent l'accès à ces fonctions.

AU CANADA

Il y a 133 postes de chef de mission au ministère des Affaires étrangères : 32 sont occupés par des femmes, 93 par des hommes et 8 sont vacants. Ils se répartissent dans les ambassades, les hauts-commissariats, les consulats généraux et les consulats.

Dans l'histoire du Canada, deux femmes ont été ministres des Affaires étrangères (poste créé en 1909 sous le nom de ministre des Affaires extérieures) : Flora MacDonald de 1979 à 1980 et Barbara McDougall de 1991 à 1993.

AU QUÉBEC

Les missions à l'étranger prennent la forme de délégations générales, de délégations et de bureaux du Québec à l'étranger.

La répartition des femmes parmi le personnel des missions est la suivante :

- Délégués généraux : 2/7
- Délégués : 2/4
- Chefs de poste, bureaux du Québec à l'étranger : 6/18

Deux femmes ont été ministres des Relations internationales depuis la création de ce ministère québécois il y a 40 ans : Louise Beaudoin de 1998 à 2003 et Monique Gagnon-Tremblay, actuellement en poste.

Il n'y aurait donc pas suffisamment de femmes qualifiées pour occuper ces postes ? Pour Aparna Mehrotra, cette explication ne tient pas debout. « C'est ce que les gens disent, mais regardez l'exemple de la Norvège, où l'on a servi le même argument pour justifier le manque de femmes dans les conseils d'administration. Lorsque le gouvernement a rendu la parité obligatoire, on les a trouvées ! »

L'explication traditionnelle selon laquelle les femmes suffisamment qualifiées ne sont pas prêtes à plier bagage en direction d'un bureau ou un autre des Nations Unies est aussi mentionnée pour justifier les disparités. « C'est le problème des postes à haute responsabilité, aux Nations Unies ou ailleurs. On ne peut pas faire du 9 à 5. On n'est pas diplomate en restant à la maison ! C'est un défi autant pour les hommes que pour les femmes », croit M^me^ Fréchette.

Un rapport sur l'« amélioration » de la situation des femmes à l'ONU entre le 1^er^ juillet 2004 et le 30 juin 2006 révèle que « dans les organismes des Nations Unies comme au Secrétariat, une stagnation de la représentation des femmes a été constatée chez les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, caractérisée par une amélioration négligeable et parfois même une régression ». Il ressort notamment de l'enquête que nombre des personnes interrogées estiment que les politiques visant l'égalité entre les sexes et la parité au sein de l'Organisation favorisent indûment les femmes.

La controverse autour de cette question permet de comprendre les autres difficultés qui nuisent à la réalisation de la parité. Parmi elles, on mentionne que les directeurs n'ont pas l'obligation de rendre des comptes et que les chefs de division et de bureau se déresponsabilisent par rapport à l'atteinte des objectifs fixés par les fonctionnaires. Quant aux mesures visant à concilier carrière et vie personnelle, elles sont toujours considérées incompatibles avec la promotion professionnelle et perçues comme un obstacle à l'efficacité et à la productivité. Les mesures insuffisantes pour faciliter la mobilité des fonctionnaires de sexe féminin figurent aussi au nombre des obstacles évoqués.

Nouveautés encourageantes

Même si le pourcentage de représentation des femmes y est moindre aux postes supérieurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a globalement atteint la parité, explique la directrice de la Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique, Saniye Gülser Corat. « Ce que je vois à l'UNESCO me donne beaucoup d'espoir. Non seulement du côté de la haute direction, mais aussi des États membres, qui posent beaucoup de questions au sujet de la représentation des femmes dans l'Organisation. »

M^me^ Corat est optimiste : « On vient d'adopter la stratégie à moyen terme pour 2008 à 2013. L'égalité des genres y a été reconnue comme l'une des deux priorités globales de l'UNESCO. » Les Ressources humaines ont élaboré un plan d'action détaillé afin que l'objectif du 50-50 soit atteint d'ici 2015. De plus, la Section pour l'égalité des genres a récemment été promue au titre de division, l'un des principaux chevaux de bataille de M^me^ Corat, qui a été récompensée en obtenant la direction de cette dernière.

« L'égalité des genres est intimement liée aux objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les États membres des Nations Unies. » Ceux-ci ont convenu de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici 2015. Plusieurs touchent directement les femmes, comme la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, l'atteinte de la parité à l'éducation au primaire et la diminution de la pauvreté. « Surtout que l'on sait que la majorité des 980 millions de personnes vivant dans une situation de pauvreté sont des femmes », ajoute M^me^ Corat.

Une femme en tête ?

Voir un jour une femme secrétaire générale est-il un espoir que toutes les interrogées chérissent ?

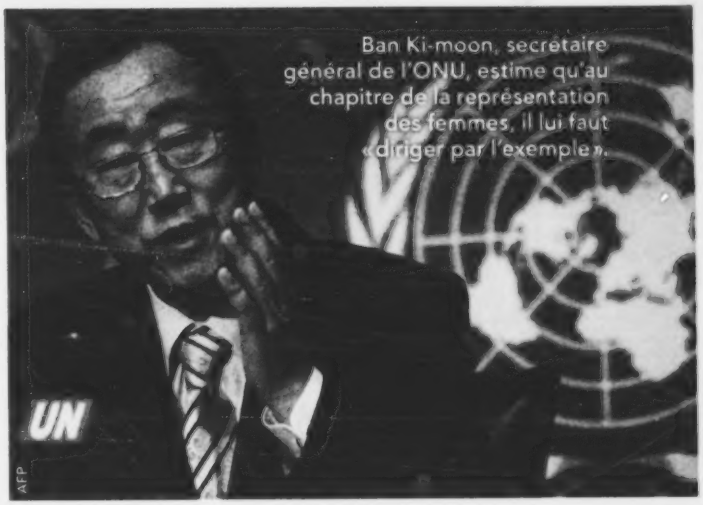

Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, estime qu'au chapitre de la représentation des femmes, il lui faut « diriger par l'exemple ».

« Je crois que c'est possible d'avoir une femme à la tête de l'ONU, mais je ne crois pas que ce soit au haut de la liste des priorités des États membres », répond M^me^ Mehrotra avant d'ajouter : « En fait, je ne pense pas que l'on puisse même considérer cela comme une priorité ! »

M^me^ Corat partage son avis. « Même si je crois que c'est très important de voir une femme occuper ce poste, je pense qu'il est encore plus important de s'assurer que cette personne, homme ou femme, ait une sensibilité à l'égard des questions de genre, puisque ce ne sont pas toutes les femmes qui se préoccupent de ces questions. »

Une idée illustrée par M^me^ Fréchette : « Les femmes ne sont pas nécessairement toutes désignées pour traiter des questions de femmes. Ce ne sont pas toutes des mère Teresa ! »

« Ce ne sont pas tant les chiffres, la présence ou l'absence des femmes dans certains postes qui m'ennuient, conclut M^me^ Corat. C'est plutôt que la question est souvent abordée avec nonchalance. Nous devrions avoir déjà dépassé ce stade ! Ce ne devrait même plus être une question négociable ! » Et pourtant… ::

ÊTRE VIEILLE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Depuis quelques décennies, l'âge avancé recule de plus en plus. L'historienne Aline Charles s'est penchée sur le phénomène en approchant sa loupe des femmes âgées qui travaillent.

| par Sophie Doucet

On n'a plus la vieillesse qu'on avait. Entre l'âge d'or de Mémère Bouchard du téléroman *Le Temps d'une paix*, assise dans sa chaise berçante à fumer sa pipe, et celui des retraitées épanouies des publicités à la Liberté 55, il semble y avoir un monde! En fait, il n'y a que quelques décennies d'un siècle qui bouge vite. Dans son ouvrage *Quand devient-on vieille?*, l'historienne de l'Université Laval Aline Charles examine l'évolution des rapports entre femmes, vieillesse et travail au Québec, de la Deuxième Guerre mondiale aux années disco. La *Gazette des femmes* l'a rencontrée dans un café du Marché Jean-Talon à Montréal, par un joli matin enneigé.

Quand devient-on vieille dans la société actuelle?

La réponse à laquelle on pense tout de suite, c'est : à 65 ans. C'est à cet âge que l'on reçoit sa pension de vieillesse et que, normalement, on se retire du marché du travail. C'est donc l'âge officiel du début de la vieillesse. Mais ça n'a pas toujours été ainsi! Cette convention s'est développée en lien étroit avec le marché du travail. Elle s'est peu à peu répandue après la Deuxième Guerre mondiale et s'est généralisée dans les décennies suivantes.

Une sœur accomplit avec joie son ouvrage de menuiserie, à une époque où l'on travaillait jusqu'au dernier moment de sa vie dans les communautés religieuses.

Album du centenaire, Saint-Rodrigue, Lesotho

Sommes-nous vieilles de la même façon qu'autrefois ?

Au 19e siècle, peu de gens se rendaient à 65 ans. La vieillesse était l'âge des incapacités, du déclin. C'était l'antichambre de la mort ! Pour illustrer la page couverture de mon livre, j'ai cherché en vain une illustration ancienne d'une femme âgée active, gaie. J'ai seulement trouvé des représentations de vieilles dames tristes dans une chaise berçante, une couverture sur les genoux, quand ce n'était pas un chat ou un tricot ! On peut pourtant penser que peu de femmes âgées avaient le loisir de se bercer toute la journée : celles qui avaient un mari demeuraient responsables du lavage, des repas. Aujourd'hui, on est plutôt dans le « vieillir-jeune ». Il faut se garder actives et belles le plus longtemps possible, comme en témoigne l'industrie cosmétique.

Le rapport entre les femmes âgées et le travail a-t-il beaucoup changé en un demi-siècle ?

Avant les années 1960, aucune norme n'établissait l'âge de la retraite. Il arrivait donc que des femmes – secrétaires, infirmières et autres employées – restent au travail bien au-delà de 65 ans, surtout en période de pénurie de main-d'œuvre. D'ailleurs, plusieurs employeurs ne connaissaient pas l'âge de leurs employés. La date de naissance n'était pas une donnée aussi fondamentale qu'aujourd'hui. Le retrait d'une femme âgée était à sa propre discrétion et à celle de son employeur. La première pouvait décider de continuer à travailler parce que le travail était toute sa vie. Le second pouvait sentir l'obligation morale de garder celle qui l'avait servi durant de longues années.

Les années 1960 seront une période de transition ?

Oui. C'est dans cette décennie que se généralise la norme de la vieillesse à 65 ans. Les pensions de vieillesse se répandent et des règlements obligeant les employés à quitter leur travail à 65 ans apparaissent. Au Québec, c'est l'époque de l'étatisation de plusieurs secteurs d'emploi, de la syndicalisation, de la laïcisation… Les syndicats disent : après une vie de travail, on se repose. La vieillesse ne peut plus se vivre au travail. Jusqu'à la fin des années 1970, ce modèle uniforme de vieillesse pensionnée et retraitée se répand comme une traînée de poudre. Il sera tellement fort qu'il déteindra sur des femmes qui, jusque-là, avaient vécu selon leurs propres règles : les religieuses.

Les religieuses avaient un rapport au travail différent ?

Elles étaient les championnes toutes catégories de la longévité au travail. Dans les communautés religieuses, on travaillait jusqu'au dernier moment de sa vie. La supérieure attribuait à chaque religieuse une ou plusieurs obédiences, c'est-à-dire leurs affectations, en fonction des capacités de chacune. Une religieuse infirmière dont les compétences diminuaient pouvait être réaffectée comme réceptionniste, par exemple. Lorsqu'elle était très âgée, on pouvait lui demander de remettre les pendules à l'heure ou simplement de prier. La frontière de la vieillesse n'était pas claire chez les religieuses. Cependant, dans les années 1960, elles n'échapperont pas à la vague de la nouvelle conception de la vieillesse. Elles commenceront elles aussi à prendre leur retraite – de l'hôpital, par exemple – à 65 ans. Dans les années 1970, au moment où elles seront forcées de prendre leur retraite, plusieurs troqueront leur carte d'employée contre un insigne de bénévole, de manière à pouvoir continuer à travailler dans le même hôpital.

Le bénévolat devient une voie intéressante pour plusieurs retraitées…

Oui. C'est à partir des années 1960 que l'on associe vieillesse et bénévolat. Le gouvernement encourage les retraités à devenir bénévoles. On parle de retraite active. C'est aussi à cette période que l'on voit émerger les personnes âgées comme groupe social. Les contours de la vieillesse se précisent et sa visibilité s'accroît avec l'apparition de groupes de défense des intérêts des personnes âgées, comme la Fédération de l'âge d'or du Québec.

Le modèle uniforme de la vieillesse tiendra-t-il longtemps ?

Dès les années 1980, ce qui avait mis 20 ans à s'uniformiser commence à se défaire. En 1982, la loi interdit la retraite obligatoire, jugée discriminatoire. Certains choisissent de demeurer plus longtemps au travail, d'autres prennent une préretraite. Le travail à temps partiel et le travail autonome se développent. Bref, la vieillesse se « réindividualise ». Et elle s'allonge par les deux bouts ! Elle commence plus tôt avec les préretraites et finit plus tard à cause de l'amélioration de l'espérance de vie. Au même moment, la jeunesse s'allonge aussi… Pris entre les deux, l'âge adulte, lui, rétrécit ! ::

Aline Charles, *Quand devient-on vieille ? Femmes, âge et travail au Québec, 1940-1980*, Les Presses de l'Université Laval, 2007, 391 p.

par Hélène Sarrasin

Plaidoyer pour un amour différent

Aimer ou se sentir aimé : que cherchons-nous vraiment ? Dans son dernier ouvrage, la thérapeute Marie-Lise Labonté nous invite à y songer et nous présente une réflexion sur ce qu'elle appelle l'amour créateur, un amour qui amène deux personnes à s'engager dans un projet plus vaste qu'elles.

EXTRAIT

« Pour aimer, il est nécessaire de se connaître. Quels sont nos conditionnements ? De quelle nature est notre blessure d'amour ? De quoi avons-nous besoin pour nous sentir aimés ? Ces questions et leurs réponses sont importantes, car elles nous aident à prendre la responsabilité de nous aimer, nous-mêmes et les autres, autrement. Comment puis-je vraiment aimer l'autre si je suis toujours en manque d'amour, en état de survie affective ? Comment puis-je aimer l'autre si ma blessure est toujours ravivée par lui ? »

C'est une femme d'une grande beauté qui m'ouvre la porte de sa suite un peu zen. Elle porte une tunique blanche qui met en valeur sa minceur et son élégance. Mais la beauté qui émane d'elle n'est pas liée seulement à l'harmonie de son visage et à la fluidité de son corps dans l'espace. C'est sa sérénité qui, en cette fin d'après-midi, rend tout plus lumineux.

Alors que je lisais *Le Meilleur de soi* de Guy Corneau, il y a quelques mois, j'ai découvert Marie-Lise Labonté. Corneau y raconte le cheminement de cette Québécoise exceptionnelle qui s'est guérie de l'arthrite rhumatoïde dont elle souffrait depuis l'adolescence et qui, à partir de là, a développé une théorie basée sur un travail corporel et des images intérieures. Intriguée, j'avais couru me procurer ses livres : *Au cœur de notre corps, Le Déclic* et *Mouvements d'éveil corporel*. Sa réflexion sur les émotions qui se gravent dans le corps et qui créent des « cuirasses » à la source des malaises et des maladies m'avait profondément impressionnée. J'étais encore habitée par cette découverte quand son attaché de presse m'a téléphoné. La thérapeute venait de publier *Parlez-moi d'amour vrai. Se libérer de la dépendance affective*. Voulais-je la rencontrer ? Je n'ai eu aucune hésitation.

Dans cet ouvrage, Marie-Lise Labonté aborde toujours le thème des émotions, cette fois en faisant le lien entre la façon dont on a été aimé enfant et celle dont on aimera une fois adulte. Elle démontre comment la grande majorité d'entre nous aimons trop, ou pas assez, ou mal parce que nous avons été blessés. Mais elle est catégorique : malgré cela, nous pouvons aimer mieux.

Ce que je comprends de votre livre, c'est qu'on est fortement influencé par le rapport d'amour qu'on a vécu, mais qu'on peut changer ce scénario ?

Tout à fait ! Et Dieu merci, sinon on ne pourrait pas porter la vision d'un monde meilleur.

De plus en plus de gens savent que leurs malaises sont liés à leur façon de composer avec leur travail, leur conjoint et leur famille. Ils essaient de réagir, prennent soin de leur corps, mais sans atteindre de mieux-être. Pourquoi ?

Parce que la démarche reste en surface. Par exemple, on fait du sport pour garder la forme et mieux performer. Quand les gens sont mal, ils cherchent une solution rapide, à l'extérieur d'eux, alors que la solution n'est

pas toujours de faire quelque chose. C'est plutôt d'arrêter le mouvement rapide et d'entrer à l'intérieur de soi. En thérapie, je rencontre des personnes qui me disent avoir tout essayé pour guérir, mais je constate qu'elles ne contactent pas leur blessure fondamentale. On ne nous a pas appris à écouter nos besoins affectifs quand on était jeunes et on est toujours incapables de le faire une fois adultes.

Vous dites que nous sommes tous portés à aller chercher ce dont nous avons besoin chez l'autre alors qu'il faut apprendre à se le donner. À 20 ou 30 ans, peut-on atteindre l'amour créateur, comme vous l'appelez, ou est-ce le cheminement d'une vie ?

C'est un cheminement. À moins que la personne ait vécu des choses très profondes, des épreuves qui font que même si elle est jeune, elle a une connaissance d'elle-même qui lui permet d'établir des rapports où il y a de la compassion pour l'autre.

Peut-on croire qu'un jour les enfants seront mieux aimés et pourront mieux aimer à leur tour ?

Plus les parents ont conscience de leur propre souffrance, plus ils sont attentifs à aider leur enfant à sentir ce qu'il vit, et plus on s'approche d'un monde meilleur.

Au cours de votre vie, vous avez connu la souffrance physique et vécu un deuil important, celui de votre mari. Où trouvez-vous votre force ?

En me « déposant » et en me donnant du temps. Durant les cinq premières années qui ont suivi le décès de mon mari, je me suis isolée régulièrement, quelques jours chaque année, pour me permettre d'aller vers cette partie de moi qui hurlait de douleur. Je vivais intensément ma peine, puis je revenais à la vie. Je savais que me donner le temps de vivre avec la partie de moi qui était blessée allait m'aider. **H.S.**

Marie-Lise Labonté, *Parlez-moi d'amour vrai. Se libérer de la dépendance affective*, Les Éditions de l'Homme, 227 p.

À signaler

L'Aventure amoureuse. De l'amour naissant à l'amour durable

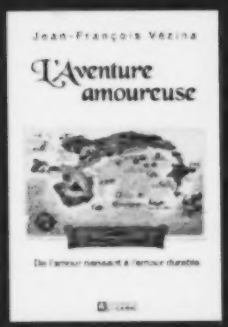

Psychologue à l'imagination fertile, **Jean-François Vézina** traite de la relation amoureuse et de ses méandres, qui en laissent plus d'une et plus d'un profondément écorchés sur leurs rives. Utilisant la métaphore du voyage et se décrivant comme un gardien de phare qui a été témoin de nombreux naufrages, il nous invite à découvrir sa « carte du tendre », écrite avec subtilité et grande maîtrise du sujet. Un petit bouquin génial à lire absolument pour être un peu plus orientés dans nos voyages de couple ! (Les Éditions de l'Homme, 196 p.)

Le Labyrinthe de la féminité. Entre père et mère, une femme se construit

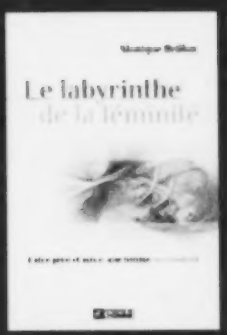

Un titre peu accrocheur pour des féministes... Pourtant, il faut lire ce livre. **Monique Brillon**, qui nous a déjà offert l'intense ouvrage *La pensée qui soigne*, propose ici des pistes de réflexion à toutes les femmes qui souhaitent comprendre leur mal-être. Alors que nombre d'entre nous cherchons à concilier féminité, désir de maternité et maintes autres aspirations, ce bouquin permet de saisir un peu mieux pourquoi tant de doutes nous habitent. (Les Éditions de l'Homme, 202 p.)

Éloge à l'engagement. Hommage à Christiane Singer

Tous les deux mois, le magazine *VIVRE* offre des dossiers stimulants sur les plans humain et spirituel. Le numéro de janvier dernier permet de découvrir la romancière et essayiste française Christiane Singer, décédée d'un cancer en 2007. Des écrivains témoignent de l'intensité qui habitait cette femme dont la principale préoccupation était d'expérimenter la vie. On peut aussi lire des extraits de son ultime écrit, *Derniers Fragments d'un long voyage*, où elle partage sa dernière expérience de la souffrance qui l'a « rabotée jusqu'à la transparence » et où elle évoque encore une fois la grandeur que peut atteindre l'amour entre un homme et une femme. Quel niveau... d'âme ! (volume 7, numéro 3, janvier 2008)

pas toujours de faire quelque chose. C'est plutôt d'arrêter le mouvement rapide et d'entrer à l'intérieur de soi. En thérapie, je rencontre des personnes qui me disent avoir tout essayé pour guérir, mais je constate qu'elles ne contactent pas leur blessure fondamentale. On ne nous a pas appris à écouter nos besoins affectifs quand on était jeunes et on est toujours incapables de le faire une fois adultes.

Vous dites que nous sommes tous portés à aller chercher ce dont nous avons besoin chez l'autre alors qu'il faut apprendre à se le donner. À 20 ou 30 ans, peut-on atteindre l'amour créateur, comme vous l'appelez, ou est-ce le cheminement d'une vie ?

C'est un cheminement. À moins que la personne ait vécu des choses très profondes, des épreuves qui font que même si elle est jeune, elle a une connaissance d'elle-même qui lui permet d'établir des rapports où il y a de la compassion pour l'autre.

Peut-on croire qu'un jour les enfants seront mieux aimés et pourront mieux aimer à leur tour ?

Plus les parents ont conscience de leur propre souffrance, plus ils sont attentifs à aider leur enfant à sentir ce qu'il vit, et plus on s'approche d'un monde meilleur.

Au cours de votre vie, vous avez connu la souffrance physique et vécu un deuil important, celui de votre mari. Où trouvez-vous votre force ?

En me « déposant » et en me donnant du temps. Durant les cinq premières années qui ont suivi le décès de mon mari, je me suis isolée régulièrement, quelques jours chaque année, pour me permettre d'aller vers cette partie de moi qui hurlait de douleur. Je vivais intensément ma peine, puis je revenais à la vie. Je savais que me donner le temps de vivre avec la partie de moi qui était blessée allait m'aider.

H.S.

Marie-Lise Labonté, *Parlez-moi d'amour vrai. Se libérer de la dépendance affective*, Les Éditions de l'Homme, 227 p.

À signaler

L'Aventure amoureuse. De l'amour naissant à l'amour durable

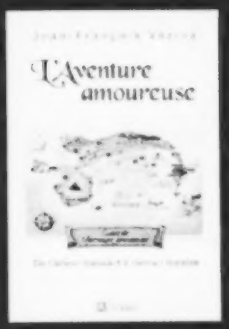

Psychologue à l'imagination fertile, **Jean-François Vézina** traite de la relation amoureuse et de ses méandres, qui en laissent plus d'une et plus d'un profondément écorchés sur leurs rives. Utilisant la métaphore du voyage et se décrivant comme un gardien de phare qui a été témoin de nombreux naufrages, il nous invite à découvrir sa « carte du tendre », écrite avec subtilité et grande maîtrise du sujet. Un petit bouquin génial à lire absolument pour être un peu plus orientés dans nos voyages de couple ! (Les Éditions de l'Homme, 196 p.)

Le Labyrinthe de la féminité. Entre père et mère, une femme se construit

Un titre peu accrocheur pour des féministes… Pourtant, il faut lire ce livre. **Monique Brillon**, qui nous a déjà offert l'intense ouvrage *La pensée qui soigne*, propose ici des pistes de réflexion à toutes les femmes qui souhaitent comprendre leur mal-être. Alors que nombre d'entre nous cherchons à concilier féminité, désir de maternité et maintes autres aspirations, ce bouquin permet de saisir un peu mieux pourquoi tant de doutes nous habitent. (Les Éditions de l'Homme, 202 p.)

Éloge à l'engagement. Hommage à Christiane Singer

Tous les deux mois, le magazine *VIVRE* offre des dossiers stimulants sur les plans humain et spirituel. Le numéro de janvier dernier permet de découvrir la romancière et essayiste française Christiane Singer, décédée d'un cancer en 2007. Des écrivains témoignent de l'intensité qui habitait cette femme dont la principale préoccupation était d'expérimenter la vie. On peut aussi lire des extraits de son ultime écrit, *Derniers Fragments d'un long voyage*, où elle partage sa dernière expérience de la souffrance qui l'a « rabotée jusqu'à la transparence » et où elle évoque encore une fois la grandeur que peut atteindre l'amour entre un homme et une femme. Quel niveau… d'âme ! (volume 7, numéro 3, janvier 2008)

par Helen Faradji

Léa Pool s'entretient avec Gabriel Arcand lors du tournage de *Maman est chez le coiffeur*.

Vero Boncompagni

Retour en enfance

Avec son nouveau film *Maman est chez le coiffeur*, Léa Pool revient à l'un de ses thèmes de prédilection : l'enfance. Les femmes, elles, demeurent toujours au cœur de l'œuvre.

Depuis 1981, Léa Pool a construit un cinéma intimiste et poétique. Sans relâche ni souci du qu'en-dira-t-on, elle a échafaudé une œuvre forte où les femmes ont bien souvent eu la place d'honneur. *La Femme de l'hôtel*, *Anne Trister*, *Emporte-moi*… : chacun de ses films a contribué à donner au cinéma québécois un visage plus sensible, plus audacieux. Après un détour par deux œuvres en anglais plus grand public (*Lost and Delirious* et *Le Papillon bleu*), la voilà revenue à un « cinéma plus personnel et plus signé », comme elle le souligne, avec son 12e film, *Maman est chez le coiffeur*. Issu d'un scénario d'Isabelle Hébert, le film évoque l'été 1966 où la jeune Élise verra sa famille bouleversée par le départ de sa mère. Une occasion en or de nous entretenir avec une cinéaste plus sereine, mais toujours aussi passionnée par la cause des femmes.

Après Emporte-moi et Le Papillon bleu, vous retrouvez encore une fois le monde de l'enfance. Qu'est-ce qui vous attire dans cet univers ?

L'enfance est une période que j'aime beaucoup, où l'on glisse progressivement de l'innocence vers le monde des adultes. Dans *Maman est chez le coiffeur*, je voulais ne jamais quitter le point de vue des enfants pour essayer de comprendre les ravages d'une séparation sur eux. Autour de Marianne Fortier (Élise), on retrouve ainsi beaucoup d'enfants dont les joies et les chagrins forment un kaléidoscope d'émotions qui se répondent. Et j'adore travailler avec des enfants, même si c'est parfois un défi ! J'ai l'impression de revenir à mes premières amours, l'enseignement. Je réalise que depuis *Strass Café* [son premier film], l'enfance est un thème qui parcourt mon travail, même si ce n'est pas entièrement conscient. C'est peut-être de la nostalgie… J'ai parfois le sentiment d'avoir été volée de mon enfance et de pouvoir ainsi la revivre et l'apprécier.

Pourquoi avez-vous décidé de mettre en images ce scénario d'Isabelle Hébert ?

Sa tendresse me plaisait beaucoup. Son humour, son sens des émotions contenues et de la résilience, sa poésie à la Jacques Prévert, aussi. Je me sentais très proche de cet univers lumineux malgré la souffrance. Quand j'ai commencé à faire des films à 30 ans, j'étais plus sombre, j'avais une souffrance plus immédiate que j'avais besoin d'exprimer. Aujourd'hui, je cherche davantage à partager des émotions. Tout ce qui était dans le scénario d'Isabelle résonnait en moi. Même si c'est un projet qui m'a été proposé, j'ai vraiment eu plaisir à visiter cet univers.

Le personnage de la mère est peut-être le plus fort du film. Elle décide d'abandonner le foyer. Pouvez-vous comprendre ce geste ?

Difficilement. Plusieurs de mes amies proches ont vécu ce départ de leur mère, comme Nancy Houston qui en a abondamment parlé dans son œuvre. Moi, je sais que je ne pourrais jamais abandonner mes enfants. Je n'y survivrais pas. Dans le cas du film, il faut bien sûr se remettre dans le contexte des années 1960 pour comprendre pourquoi la mère part. J'ai essayé de ne pas la juger, même si c'est un geste très brutal.

Ce qui n'a pas changé non plus, c'est la forte présence féminine dans votre cinéma. Quel genre de femmes aimez-vous filmer ?

J'ai toujours montré des femmes en mouvement, qui sont dans une période de crise ou de changement. Toutes mes héroïnes se trouvent à un moment décisif de leur vie. Elles sont fortes mais extrêmement sensibles en même temps. Je veux montrer qu'on a le droit de vivre sa peine, sa souffrance, même en étant une femme de carrière.

Vous considérez-vous comme une cinéaste féministe ?

Si on entend le féminisme comme une démarche revendicatrice, je dirai que non. Je ne fais pas un cinéma politique, je n'ai pas de contenu féministe. Par contre, si c'est dans le sens d'une parole donnée à une femme dans son expression la plus totale, oui. Le fait qu'on soit représentées de façon équitable dans le cinéma national et international a pour moi une importance capitale. Je suis féministe dans le sens où j'affirme une identité créatrice féminine.

Maman est chez le coiffeur de Léa Pool, en salle le 2 mai.

Parlez-nous du mouvement Réalisatrices équitables.

C'est un mouvement de sensibilisation créé en 2007 que je soutiens. Ce groupe a compilé des chiffres très parlants. Par exemple, on compte environ 50 % de femmes dans les programmes de formation en cinéma. Mais en bout de ligne, il n'en reste que 10 à 15 %. Comment ça se fait ? On a souvent blâmé les institutions gouvernementales, mais le décalage a lieu plus tôt. Les producteurs et les distributeurs pensent souvent que les projets présentés par des femmes n'ont pas de valeur commerciale suffisante pour être financés. C'est une sélection très sournoise puisque les réalisatrices se mettent à croire que c'est peine perdue. Elles se découragent ou se retrouvent dans le créneau documentaire ou dans celui des films à petit budget. Je n'ai pas de réponse qui expliquerait tout cela, mais c'est évident qu'il faut en parler.

Vous avez commencé en 1981. Les choses ont-elles changé depuis ?

Malheureusement non. Il y avait Anne-Claire Poirier, Mireille Dansereau, Paule Baillargeon et Micheline Lanctôt. On n'était pas nombreuses et c'est encore la même chose. De temps en temps, une réalisatrice émerge, comme Lyne Charlebois avec *Borderline* récemment, mais celles qui font une carrière de 25 ans sont rares. Quand je donne des formations à Banff et à l'Institut national de l'image et du son de Montréal (INIS), je vois beaucoup de femmes talentueuses ne pas réussir à réaliser un court métrage, alors que d'autres ont six millions pour un premier film. C'est dérangeant.

Vous êtes-vous parfois découragée ?

Au début de ma carrière, je ne me posais pas la question. Pour moi, il n'y avait aucune différence dans le fait d'être une femme. Je bougonnais même contre le festival de Créteil [un festival de films de femmes] en me disant que c'était frustrant de devoir faire des ghettos pour exister. Puis, j'ai réalisé que ce festival avait donné la parole à beaucoup de femmes qui ne l'auraient peut-être pas eue autrement. N'en reste pas moins qu'il faut aussi que les femmes arrivent à entrer dans les festivals de Cannes, Venise ou Berlin pour ne pas rester catégorisées. Chaque année, on y voit en général 2 films de femmes pour 22 d'hommes. Ce n'est pas normal. Je ne suis pas découragée, mais parfois je trouve ça pénible.

Quels sont vos projets ?

Je suis en train de finaliser l'adaptation d'*Une belle mort* de Gil Courtemanche, cette fois sur la vieillesse et la mort. J'ai aussi un projet d'adaptation du *Cantique des plaines* de Nancy Houston, mais obtenir du financement n'est pas facile. Ce n'est pas une histoire traditionnelle. Elle est plus basée sur une émotion, une poésie, et les décideurs partent du principe que ce genre d'histoire ne marchera pas. L'univers féminin semble moins rentable pour eux. Pourtant, on dit que ce sont les femmes qui amènent les hommes au cinéma… J'ai renoncé à essayer de comprendre. Mais pas à essayer de faire changer les choses !

UNE CHANCE
QUE TU ES LÀ
Au Québec,
on apprécie la
contribution
des aînés.
Québec